



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

853 *rd* MEETING: 31 MARCH 1960
ème SÉANCE: 31 MARS 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/853)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 25 March 1960 from the representatives of Afghanistan, Burma, Cambodia, Ceylon, Ethiopia, Federation of Malaya, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Japan, Jordan, Laos, Lebanon, Liberia, Libya, Morocco, Nepal, Pakistan, Philippines, Saudi Arabia, Sudan, Thailand, Tunisia, Turkey, United Arab Republic and Yemen addressed to the President of the Security Council (S/4279 and Add.1)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/853)	1
Adoption de l'ordre du jour	1

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Lettre, en date du 25 mars 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, de Ceylan, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Ghana, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, du Maroc, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, du Soudan, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen (S/4279 et Add.1)	1
---	---

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND FIFTY-THIRD MEETING

Held in New York, on Thursday, 31 March 1960, at 10.30 a.m.

HUIT CENT CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 31 mars 1960, à 10 h 30.

President: Mr. Henry Cabot LODGE
(United States of America).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/853)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 25 March 1960 from the representatives of Afghanistan, Burma, Cambodia, Ceylon, Ethiopia, Federation of Malaya, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Japan, Jordan, Laos, Lebanon, Liberia, Libya, Morocco, Nepal, Pakistan, Philippines, Saudi Arabia, Sudan, Thailand, Tunisia, Turkey, United Arab Republic and Yemen addressed to the President of the Security Council (S/4279 and Add.1).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted without discussion.

Letter dated 25 March 1960 from the representatives of Afghanistan, Burma, Cambodia, Ceylon, Ethiopia, Federation of Malaya, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Japan, Jordan, Laos, Lebanon, Liberia, Libya, Morocco, Nepal, Pakistan, Philippines, Saudi Arabia, Sudan, Thailand, Tunisia, Turkey, United Arab Republic and Yemen addressed to the President of the Security Council (S/4279 and Add.1)

At the invitation of the President, Mr. Jha, representative of India, Mr. Gebre-Egzy, representative of Ethiopia, Mr. Quaison-Sackey, representative of Ghana, Prince Aly Khan, representative of Pakistan, Mr. Caba, representative of Guinea, and Mr. Cox, representative of Liberia, took places at the Council table.

1. The PRESIDENT: The Council has before it, in document S/4297, a request from the representative of Jordan asking to be heard on this matter. Accordingly, if there is no objection, I shall invite the representative of Jordan to take a place at the table.

At the invitation of the President, Mr. Rifa'i, representative of Jordan, took a place at the Council table.

Président: M. Henry Cabot LODGE
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/853)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 25 mars 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, de Ceylan, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Ghana, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, du Maroc, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, du Soudan, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen (S/4279 et Add.1).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

Lettre, en date du 25 mars 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, de Ceylan, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Ghana, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, du Maroc, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, du Soudan, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen (S/4279 et Add.1)

Sur l'invitation du Président, M. Jha, représentant de l'Inde, M. Gebre-Egzy, représentant de l'Ethiopie, M. Quaison-Sackey, représentant du Ghana, le prince Aly Khan, représentant du Pakistan, M. Caba, représentant de la Guinée, et M. Cox, représentant du Libéria, prennent place à la table du Conseil.

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil est saisi d'une lettre du représentant de la Jordanie [S/4297] qui demande à être entendu sur cette question. Par conséquent, s'il n'y a pas d'objection, j'inviterai le représentant de la Jordanie à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Rifa'i, représentant de la Jordanie, prend place à la table du Conseil.

2. Mr. QUAISON-SACKEY (Ghana): I wish, first of all, to tender, on behalf of the Ghana delegation, our gratitude to you, Mr. President, and to the Security Council for acceding to our Government's request to be allowed to address the Council on the serious situation and threat to international peace that have arisen in Africa as a result of the cold-blooded murder of unarmed Africans, whose only crime was that they were engaged in peaceful demonstration against the pass laws and other humiliating acts of the Union Government. May I also thank you, personally, for your courtesy in allowing me to speak this morning.

3. The representatives of Tunisia, India and Pakistan have dwelt at length on the odious, discriminatory laws that have led to this situation. I shall, therefore, only add Ghana's voice and confine myself to saying that the position is indeed a source of international friction and constitutes a threat to international peace and security.

4. I would, if I may, ask the Council to allow me to recapture the scene as it has been described by an eye-witness at Sharpeville and as it appeared in the British paper The Observer of Sunday, 27 March 1960:

"Then the shooting started. We heard the chatter of a machine-gun, then another, then another ... Before the shooting, ... there was no warning volley. When the shooting started it did not stop until there was no living thing on the huge compound in front of the police station ... It seems to me that tough stuff was behind the killings at Sharpeville. The crowd gave me no reason to feel scared ... Some of the children, hardly as tall as grass, were leaping like rabbits. Some of them were shot, too."

Such was a typical scene of this senseless slaughter.

5. The Government and people of Ghana view with grave concern these large-scale killings of innocent and unarmed people and see in this misdeed a threat to peace and stability on the African Continent. Ghana's concern is shared by all other sister African States, Members of the United Nations and those others, such as Nigeria, Mali Federation and the Congo, who, at the moment, are prevented solely by constitutional reasons from coming before this august body to state their deep concern over the situation that has arisen in South Africa as a result of the Union Government's systematic application of its inhuman policy of suppressing the legitimate aspirations toward equality and human dignity of its 11.5 million African citizens.

6. Peace is indivisible and in whatever way it is endangered, it is the duty of your Council to take immediate steps to ensure that there should be no international conflagration. As I said before the First Committee on 27 October 1959 during the debate on general and complete disarmament, war has more often been caused as a result of either the desire for territorial aggrandizement on the part of nations, or of

2. M. QUAISON-SACKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation du Ghana, je désire tout d'abord vous exprimer, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, la gratitude de mon gouvernement pour m'avoir permis de prendre la parole et d'entretenir le Conseil de la gravité de la situation en Afrique et de la menace qu'elle constitue pour la paix internationale du fait qu'on a assassiné de sang-froid des Africains sans défense, dont le seul crime a été de manifester pacifiquement contre les lois relatives aux laissez-passer et contre d'autres mesures humiliantes adoptées par le Gouvernement de l'Union. Je tiens aussi à vous remercier personnellement de la courtoisie que vous m'avez témoignée en m'autorisant à prendre la parole ce matin.

3. Les représentants de la Tunisie, de l'Inde et du Pakistan se sont étendus longuement sur les lois odieuses et discriminatoires qui sont à l'origine de la présente situation. Je me bornerai donc à ajouter la voix du Ghana à celles qui se sont déjà fait entendre et je dirai simplement que la situation constitue en effet une source de troubles internationaux ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité internationales.

4. Que le Conseil me permette d'évoquer la scène qui a eu lieu à Sharpeville, telle que l'a décrite un témoin oculaire et que l'a rapportée le journal britannique The Observer dans son numéro du dimanche 27 mars 1960:

"Alors, on a commencé à tirer. Nous avons entendu d'abord les rafales d'une mitrailleuse, puis d'une autre, et d'une autre encore ... Ce tir n'a été précédé d'aucune salve d'avertissement. Il ne s'est arrêté que lorsqu'il n'y a plus eu un seul être vivant sur le vaste terrain qui fait face à la gare ... Il me semble que ce massacre a été dicté par une politique de répression. La foule ne m'avait donné aucune raison d'être effrayé ... certains des enfants, hauts d'une botte à peine, sautaient comme des lapins. Quelques-uns été abattus également."

Voilà une scène typique de ce carnage insensé.

5. Le Gouvernement et le peuple du Ghana éprouvent une profonde inquiétude devant ce massacre d'êtres innocents et sans défense et voient dans ce méfait une menace pour la paix et la stabilité du continent africain. L'inquiétude du Ghana est partagée par toutes les autres nations sœurs d'Afrique, qu'elles soient Membres de l'Organisation des Nations Unies ou, comme la Nigéria, la Fédération du Mali et le Congo, empêchées uniquement par des raisons constitutionnelles de venir exprimer devant cet auguste Conseil leur vive inquiétude de la situation que le Gouvernement de l'Union a créée en Afrique du Sud en appliquant systématiquement une politique inhumaine qui réprime les aspirations légitimes de 11,5 millions de citoyens africains à l'égalité et à la dignité humaine.

6. La paix est indivisible et de quelque façon qu'elle soit menacée, le Conseil a pour devoir de prendre sans délai les mesures qui s'imposent pour éviter une conflagration internationale. Comme je l'ai dit le 27 octobre 1959 devant la Première Commission lors du débat sur le désarmement général et complet, la guerre a été plus souvent le résultat d'un désir d'expansion territoriale de la part des nations, ou bien de

the creation of race hatred as an act of policy, than of an accumulation of armaments. 1/

7. Race hatred has caused a situation in South Africa which must be remedied. Ghana and other independent African States have, through resolutions which they passed at Accra and Monrovia, expressed in no uncertain terms their opposition to the racialist policies of the Union of South Africa, and, today, your Council is meeting precisely because all Asia and Africa and, indeed, all peace-loving States of Europe and America have shown concern over the killings in South Africa which stem from the policy of "apartheid". My delegation is thus firmly of the opinion that the situation, which we are dealing with here, is not a matter falling within the exclusive domestic jurisdiction of the Union Government. Indeed, there can be no question of exclusive domestic jurisdiction when one race is actively engaging in the merciless killing of another through oppression.

8. I am most happy that an important voice, The New York Times, agrees with my delegation on this question. In fact, on 27 March there was an editorial entitled "Apartheid's latest fruits" which went like this:

"The South African Government will say that this is an internal matter and therefore outside the scope of the United Nations. It is not an internal matter. It threatens the peace and security of most of Africa south of the Sahara."

9. I shall now quote the Bishop of Johannesburg who spoke nearly three years ago on this same problem:

"The manner in which the people of the world deal with the so-called 'colour problem' may well be determinative for the peace of the world. So often it is assumed that peace depends upon the relations between East and West, and more specifically upon the relations between the United States and the Soviet Union. But the chances are that peace between the nations of the world is going to depend upon the way in which the white races of the world respond to the increasing demands for rights and freedom that are now being made by the teeming millions of Asia and Africa as much as it does on the relations between the dominant powers in the modern world. This gives a particular significance to events in the Union."

10. Everywhere on the globe, the conscience of man has been stirred. It is a matter of great satisfaction to Ghana, Mr. President, that your great country, the United States, was one of the first to react to these killings, when the State Department said:

"The United States deploras violence in all its forms and hopes that the African people of South Africa will be able to obtain redress for their legitimate grievances by peaceful means."

11. My own Government, which favours a more positive method of condemnation than speeches and state-

1/ This statement was made at the 1034th meeting of the First Committee on 27 October 1959, the official record of which is published only in summary form.

haines raciales nées d'actes politiques, que d'une accumulation des armements 1/.

7. La haine raciale a provoqué en Afrique du Sud une situation à laquelle il faut porter remède. Par les résolutions qu'ils ont adoptées à Accra et à Monrovia, le Ghana et d'autres Etats indépendants d'Afrique ont clairement exprimé leur opposition à la politique raciste de l'Union sud-africaine et, si le Conseil se réunit aujourd'hui, c'est précisément parce que l'Asie et l'Afrique tout entières, ainsi du reste que tous les Etats pacifiques d'Europe et d'Amérique, se sont émus des massacres causés en Afrique du Sud par la politique d'"apartheid". Ma délégation est donc fermement convaincue que la situation qui nous occupe ne relève pas exclusivement de la compétence interne du Gouvernement de l'Union. En fait, il ne saurait être question de compétence interne exclusive lorsqu'une race en opprime une autre au point de la massacrer impitoyablement.

8. Je suis très heureux qu'un organe aussi important que le New York Times partage à cet égard l'opinion de ma délégation. Dans un éditorial publié le 27 mars sous le titre "Les derniers fruits de l'"apartheid", on pouvait lire le passage suivant:

"Le Gouvernement sud-africain dira qu'il s'agit là d'une affaire intérieure ne relevant pas de la compétence des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'une affaire intérieure. Il s'agit d'une affaire qui menace la paix et la sécurité de la plus grande partie de l'Afrique au sud du Sahara."

9. Je citerai maintenant les paroles qu'a prononcées sur le même sujet, il y a près de trois ans, l'évêque de Johannesburg:

"Il est fort possible que la paix mondiale dépende de la façon dont les peuples du monde résoudre ce qu'on appelle "le problème de couleur". On considère bien souvent que la paix dépend des relations entre l'Est et l'Ouest, et plus spécialement des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais il est fort probable que la paix entre les nations dépendra tout autant de l'attitude des peuples de race blanche en présence des millions et des millions d'êtres humains qui, en Asie et en Afrique, réclament de plus en plus leurs droits et leur liberté, que des rapports entre les principales puissances du monde moderne. C'est ce qui donne aux événements d'Union sud-africaine une signification particulière."

10. Sur toute la surface du globe, la conscience humaine s'est émue. C'est une source de satisfaction profonde pour le Ghana, Monsieur le Président, de voir que votre grand pays, les Etats-Unis, a été l'un des premiers à prendre position. Peu après les massacres, le Département d'Etat faisait en effet la déclaration suivante:

"Les Etats-Unis déplorent la violence sous toutes ses formes et espèrent qu'étant donné le caractère légitime de ses griefs, la population africaine d'Afrique du Sud pourra obtenir réparation par des moyens pacifiques."

11. Mon propre gouvernement, qui préfère aux discours et aux déclarations une méthode de condamna-

1/ Cette déclaration a été faite le 27 octobre 1959 à la 1034ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus ne sont publiés que sous forme analytique.

ments has said that this tragedy, once again, draws attention to the practice of discrimination by a minority group against the majority. And the Central Committee of the ruling Convention People's Party of Ghana has sent a strong protest to the Union Government "against the inhuman and wanton destruction of the lives of African men, women and children", and has decided to open a relief appeal fund to aid the victims of this "barbarous act".

12. In an editorial captioned "Legalized butchery", the Daily Service of Nigeria said:

"It was inevitable that at some future date the independent African nations would be compelled to go to any length to save their fellowmen from merciless torture."

13. This sense of horror and shock is also reflected in a statement issued on 23 March by the Secretary of State of Liberia, who said:

"The Government of Liberia most seriously deprecates and abhors this systematic, cold-blooded and ruthless murder and vile slaughter of helpless Africans, especially so when they were peacefully asking fundamental human rights."

14. The Prime Minister of New Zealand is reported in the British paper The Observer, of Sunday, 27 March, to have said that the danger of the situation was grave, not only for South Africa, but also for Africa as a whole, for the Commonwealth and for the world.

15. Prime Minister Nehru of India also said on 23 March that this is not the end of an episode, but the prelude to a future conflict.

16. Similar sentiments have been expressed throughout the length and breadth of the world, all of them explaining the explosiveness of the situation. What is more, most Africans have a strong feeling that the racist policies of the Union Government may produce a "race war". It was ex-Chief Albert Luthuli, the barred President of the African National Congress, who said that the white South Africans have nothing to fear if they abandon their racist policies. In fact, he recently said:

"We do not want to kick you out of the country and we do not want to marry your sisters. All we want is a fair deal in our own country. We demand it, and we intend to get it."

17. The Africans intend to get a fair deal and that is the significance of the Sharpeville episode that has created a situation which, unless resolved, will continue to endanger the peace of Africa.

18. So far as the United Nations is concerned, previous resolutions adopted at a time when the possibility of disturbances on the present scale seemed remote indicate that there has been a consensus of opinion about the danger which South Africa's racial policies pose for international peace. Thus, as far back as the eighth session of the General Assembly, resolution 721 (VIII), referring to South Africa's racial policy, noted that "the continuance of this policy would make peaceful solutions increasingly difficult and endanger friendly relations among nations". Subsequently, resolution 1248 (XIII), while expressing regret and concern

tion plus positive, a dit que cette tragédie appelait une fois de plus l'attention sur les pratiques discriminatoires qu'un groupe minoritaire fait subir à la majorité. Et le comité central du Convention People's Party, le parti le plus important du Ghana, a adressé au Gouvernement de l'Union une protestation énergique "contre l'attentat inhumain et injustifié à la vie d'hommes, de femmes et d'enfants africains" et a décidé d'ouvrir une souscription à un fonds de secours destiné à venir en aide aux victimes de cet "acte barbare".

12. Dans un éditorial intitulé "Boucherie légalisée", le Daily Service de la Nigéria a écrit:

"Il est inévitable que, dans un avenir plus ou moins lointain, les nations indépendantes d'Afrique soient forcées de ne reculer devant rien pour sauver leurs frères d'une torture impitoyable."

13. Le même sentiment d'horreur et d'indignation se retrouve dans une déclaration faite le 23 mars par le Secrétaire d'Etat du Libéria, qui a dit:

"Le Gouvernement du Libéria condamne et réprouve de la façon la plus solennelle ces meurtres systématiques et commis avec un sang-froid impitoyable, ce honteux massacre d'Africains désarmés qui demandaient pacifiquement le respect des droits fondamentaux de l'homme."

14. Selon le journal britannique The Observer, du dimanche 27 mars, le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande a dit que la situation était grosse de dangers, non seulement pour l'Afrique du Sud, mais encore pour l'Afrique tout entière, pour le Commonwealth et pour le monde.

15. Le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, a dit lui aussi le 23 mars qu'il ne s'agissait pas de la fin d'un épisode mais du prélude à un conflit futur.

16. Des sentiments analogues ont été exprimés un peu partout dans le monde. Toutes ces déclarations montrent le caractère explosif de la situation. Qui plus est, la plupart des Africains sont convaincus que la politique raciste du Gouvernement de l'Union risque de provoquer une "guerre raciale". C'est l'ancien chef Albert Luthuli, président interdit du Congrès national africain, qui a dit que les blancs d'Afrique du Sud n'ont rien à craindre en abandonnant leur politique raciste. Il a même déclaré récemment:

"Nous ne voulons pas vous chasser d'ici ni épouser vos sœurs. Tout ce que nous voulons c'est être traités équitablement dans notre propre pays. Voilà ce que nous exigeons et entendons obtenir."

17. Les Africains veulent être traités avec équité; telle est la leçon des événements de Sharpeville, lesquels ont créé un problème qui, s'il n'est pas résolu, continuera à menacer la paix en Afrique.

18. Pour ce qui est des Nations Unies, les résolutions adoptées à une époque où la possibilité de troubles aussi graves paraissait éloignée indiquent qu'on s'accordait à reconnaître le danger que la politique raciste de l'Afrique du Sud fait courir à la paix internationale. C'est ainsi que, dès la huitième session de l'Assemblée générale, la résolution 721 (VIII), relative à la politique raciale de l'Afrique du Sud constatait que "la continuation de cette politique rendrait des solutions pacifiques de plus en plus difficiles et compromettrait les relations amicales entre les nations". Plus tard, dans sa résolution 1248 (XIII), l'Assemblée

that the Union Government had not yet responded to the Assembly's appeals to reconsider its "apartheid" policies, affirmed that governmental policies, which are designed to perpetuate or increase discrimination, are inconsistent with the pledges of Member nations under Article 56. This Article deals with the co-operation in the promotion of universal respect for human rights and fundamental freedoms for all without racial distinction, with a view to the creation of the conditions necessary for peaceful and friendly relations among nations. Similarly, resolution 1375 (XIV) noted that "government policies which accentuate or seek to preserve racial discrimination are prejudicial to international harmony".

19. The peace, security and stability of Africa depend in no small measure upon the solution of the thorny problems of race relations in the multiracial societies of that continent—just solutions which will recognize the legitimate aspirations of the African peoples for freedom and equality. There are elemental urges towards freedom and equality sweeping through the African continent. By pointedly opposing the great historical freedom movements in Africa, the Union Government is deliberately undermining the attainment of peace and stability in our continent. Such a policy naturally causes concern and resentment among Africans. At the Monrovia Conference last August, the independent African States reiterated their conviction that "racialism is a threat to international peace and security wherever it is practised".

20. In a continent where the overwhelming majority of the population is composed of indigenous Africans, how can the Union Government expect to maintain an island of white supremacy save by sheer naked force? Thus, unarmed men were shot down in South West Africa for daring to oppose the Government's policy of forcible removal of Africans from their homes. And now we see this appalling situation of mass killings of innocent and peaceful demonstrators for having had the courage to resist the inhuman pass laws and other "apartheid" legislation of a Government whose acts remind one of the horrible cruelties and barbarities of the Nazi era.

21. Will the Union Government be content to see the spread of freedom to other Africans on the continent when it plainly fears the spread of this freedom because it sees in it a threat to its notions of white supremacy in Africa? The independent African States have every reason to suspect the intentions of a Government based on doctrines of racial superiority when it professes its love for peace. One sees here the picture of an arrogant racist Government dedicated to the suppression of the rights and, indeed, the personality of its African citizens, and always ready to take action against the spread of freedom and dignity in the African continent. Like the Hitler régime, which, through the Herrenvolk policy trumped up the right to suppress and eliminate a race that it considered sub-human, the Nationalist Party and the Government it controls in Pretoria pose a threat to peace and

générale, tout en exprimant son regret et son inquiétude devant le fait que le Gouvernement de l'Union n'avait pas encore répondu à ses appels l'invitant à réviser sa politique d'"apartheid", affirmait que toute politique gouvernementale qui vise à perpétuer ou à accentuer la discrimination est incompatible avec les engagements souscrits par les Etats Membres aux termes de l'Article 56 de la Charte. Par cet article, les Membres s'engagent en effet à coopérer pour assurer le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, en vue de créer les conditions nécessaires à l'existence de relations pacifiques et amicales entre les nations. De même, la résolution 1375 (XIV) a rappelé que "les politiques gouvernementales qui accentuent ou qui visent à maintenir la discrimination raciale sont préjudiciables à l'harmonie internationale".

19. La paix, la sécurité et la stabilité de l'Afrique dépendent en grande partie de la solution du problème épineux des relations entre les races dans les sociétés multiraciales de ce continent, solution qui, pour être équitable, doit reconnaître les légitimes aspirations des peuples africains à la liberté et à l'égalité. Cet élan instinctif vers la liberté et l'égalité déferle à travers tout le continent africain et, en s'opposant ouvertement aux grands mouvements historiques qui agitent l'Afrique, le Gouvernement de l'Union compromet délibérément l'instauration de la paix et de la stabilité sur notre continent. Il est naturel qu'une telle politique provoque inquiétude et ressentiment chez les Africains. A la Conférence de Monrovia, en août dernier, les Etats indépendants d'Afrique ont exprimé à nouveau leur conviction que "le racisme constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales partout où il est pratiqué".

20. Dans un continent où l'immense majorité de la population se compose d'Africains autochtones, comment le Gouvernement de l'Union peut-il espérer maintenir un îlot de suprématie blanche, sinon par la force pure et simple. C'est ainsi que des hommes sans armes ont été abattus dans le Sud-Ouest africain parce qu'ils osaient s'opposer à la politique du gouvernement qui arrache de force les Africains à leurs foyers. Et maintenant nous apprenons aujourd'hui avec horreur que des manifestants innocents et pacifiques ont été massacrés pour avoir eule courage de résister aux lois inhumaines sur les laissez-passer et autres dispositions d'"apartheid" édictées par un gouvernement dont les actes évoquent la cruauté et la barbarie horribles de l'époque nazie.

21. Le Gouvernement de l'Union s'accommodera-t-il de voir la liberté conquérir peu à peu notre continent alors que, de toute évidence, il redoute cette liberté parce qu'il y voit une menace à sa conception de la suprématie blanche en Afrique? Les Etats indépendants d'Afrique ont tout lieu de douter de la sincérité d'un gouvernement fondé sur des doctrines de supériorité raciale lorsqu'il proteste de son amour pour la paix. Ce que nous voyons, c'est un gouvernement raciste et arrogant, s'attachant à détruire les droits et jusqu'à la personnalité de ses citoyens africains et toujours prêt à agir contre l'avènement de la liberté et de la dignité sur le continent africain. A l'instar du régime hitlérien qui, par sa politique du "Herrenvolk", exaltait le droit de persécuter et d'anéantir une race qu'il jugeait inférieure, le parti nationaliste et le gouvernement qu'il a constitué à Pretoria sont une menace

stability. This Party, stoutly convinced of the validity of its racist policies, has no doubt come to gain a strong hold on the masses of Europeans in South Africa. It now controls the elaborate machinery of state, the police, the armed forces and all the instruments of suppression, massacre and destruction, such as the Saracen armoured cars and jet planes which it brought to bear on the peaceful demonstrators at Sharpeville and elsewhere last Monday.

22. This Nationalist Party, whose policies and beliefs are so completely out of tune with all that is happening for the good in our continent, has gained influence even among churchmen and among industrialists, who are largely interested in exploiting the vast reservoir of Africa. It has become, in contemporary international life, a sinister and ugly force of which world-wide notice has to be taken.

23. The African States, and, indeed, the rest of the civilized world, cannot afford to ignore the present dangerous doctrines and practices of the Union Government. They are not a mere internal matter any more than Nazi policies and practices were. Racist policies of white supremacy pursued in the Africa of today are bound to lead to friction and discord in a continent which is, after a long period of foreign domination, regaining its sense of dignity, self-respect and unity. By running counter to the profound aspirations of all freedom-loving Africans, the Nationalist Party and Government are undermining peace, stability and international friendship and co-operation in Africa.

24. The South African Government's policy of racial superiority and suppression of Africans is not a "good neighbour" policy, and is contrary to the purposes of the Charter. It is a policy of calculated affront to Africans within and without the Union. It is a policy which, viewed in the context of the rapidly changing political map and climate in Africa, is producing hatred and discord which will create situations like the Sharpeville episode.

25. A Government dedicated to the massacre of Africans at home cannot be expected or trusted to co-operate with its neighbours either on a regional or international level to guarantee peace and freedom in Africa. For one thing, it hates African freedom and must manufacture stories of African encirclement and the need to save the so-called Western civilization in order to justify its suppression of Africans.

26. It is our view that the Union Government's policy is a short-sighted and dangerous policy of self-imposed isolation— isolation from the great changes sweeping the African continent. It is a policy based on force at home and on the mistaken belief that Africans, in the rest of Africa, will always sit down, unconcerned and detached, while their fellow-Africans in the Union are subjected to the most degrading and inhuman treatment, to insults and brutalities, which recall the melancholy days of the Nazis.

pour la paix et la stabilité. Ce parti, fermement convaincu du bien-fondé de sa politique raciale, a fini sans aucun doute par exercer une forte influence sur les masses européennes de l'Afrique du Sud. Il a maintenant la haute main sur l'appareil complexe de l'Etat, sur la police, sur l'armée et sur tous les instruments de répression, de massacre et de destruction, comme les autos blindées "Saracen" et les avions à réaction qu'il a fait intervenir lundi dernier contre des manifestants pacifiques à Sharpeville et dans d'autres localités.

22. Ce parti nationaliste, dont la politique et la doctrine sont exactement à l'opposé de tout ce qui se produit actuellement d'heureux sur notre continent, s'est gagné des appuis jusque parmi les gens d'église et les industriels, qui ont le plus grand intérêt à exploiter les abondantes ressources de l'Afrique. Il est devenu, dans la vie internationale contemporaine, une force sinistre et hideuse dont le monde entier devrait prendre conscience.

23. Les Etats africains, comme d'ailleurs le reste du monde civilisé, ne peuvent se permettre d'ignorer les doctrines et les pratiques dangereuses qui sont actuellement celles du Gouvernement de l'Union. Il ne s'agit pas plus d'une simple affaire intérieure que dans le cas de la politique et des méthodes nazies. La politique raciste de suprématie blanche suivie dans l'Afrique d'aujourd'hui entraînera nécessairement des frictions et des discordes sur un continent qui, après une longue période de domination étrangère, recouvre son sens de la dignité, du respect de soi-même et de l'unité. En allant à l'encontre des aspirations profondes de tous les Africains épris de liberté, le parti nationaliste et le Gouvernement de l'Union ébranlent en Afrique la paix et la stabilité, ainsi que l'amitié et la coopération internationales.

24. La politique de supériorité raciale et de répression du Gouvernement sud-africain n'est pas une politique de bon voisinage et elle est contraire aux objectifs de la Charte. C'est une politique délibérément insultante pour les Africains, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. C'est une politique qui, dans une Afrique dont les frontières et le climat politiques évoluent rapidement, engendre une discorde et une haine qui conduiront de nouveau à des événements comme ceux de Sharpeville.

25. On ne saurait attendre d'un gouvernement qui se voue à massacrer les Africains sur son territoire qu'il collabore avec ses voisins, sur le plan régional ou international, pour garantir la paix et la liberté en Afrique. D'ailleurs, l'idée d'une Afrique libre lui fait horreur et il lui faut inventer des légendes d'encerclement africain et arguer de la nécessité de sauver ce qu'il appelle la civilisation occidentale pour justifier sa politique de répression envers les Africains.

26. A notre avis, le Gouvernement de l'Union mène une politique dangereuse et à courte vue qui consiste à se tenir délibérément à l'écart d'une évolution qui transforme tout le continent africain. Cette politique repose sur l'emploi de la force à l'intérieur et sur la croyance erronée que les Africains de l'extérieur demeureront toujours des spectateurs indifférents tandis que leurs frères de l'Union sont soumis aux traitements les plus dégradants et les plus inhumains, à des insultes et à des brutalités qui rappellent les sombres jours du nazisme.

27. The twenty-nine Asian and African States unanimously called for this meeting of the Security Council because they are all of one mind that there is a threat to peace in Africa and because the very policies of the Union Government make the realistic discussion of its policies and practices on a continental level impossible. We, the African States, have in our periodic meetings the instrument for discussing issues concerning Africa. Although the South African Minister of External Affairs was at pains, in the general debate at the fourteenth session of the General Assembly, to point out that his was an African State in the fullest sense of the term and that his Government was prepared to offer its friendship and co-operation in matters of common concern, his Government has, in fact, rejected all overtures for regional co-operation. For instance, it never accepted our invitation to the Conference of Independent African States held in Accra in 1958. The reason was not hard to seek. It could never have supported the Accra resolutions on racialism and human rights, nor could it have subscribed to the common outlook which has come to be symbolized in the African personality.

28. Article 52, paragraph 2, of the Charter, endorses regional arrangements designed to "achieve pacific settlement of local disputes". The Government of South Africa, by its very policies, precludes itself from becoming part of any such regional arrangements, however informal in character. The independent African States, convinced as they are that the present policies and practices of the Union Government are a threat to peace and stability, have no alternative but to appeal to the Security Council, in the first instance, to take appropriate measures to do away with this threat.

29. The Government of Ghana, along with all the other independent African States, as Members of the United Nations, have a special responsibility to see to it that the principles of the Charter and the Universal Declaration of Human Rights are observed in Africa also. Their systematic violation by a ruthless Government, convinced that the eleven and a half million Africans must be regarded as hewers of wood and drawers of water, can only lead to friction and disaster in a region of the world which, above all, needs peace and stability in order to develop a richer material, cultural and spiritual life for its people.

30. We, indeed, feel a special kinship for the suffering masses in the Union because we believe that our political emancipation has heartened them in their struggle for equality and freedom. We think that, along with other United Nations Members, we have the responsibility to see to it that their aspirations towards freedom and equality are not frustrated by the use of brute force by a Member of our Organization, who flouts the very principles of the Charter and the Universal Declaration of Human Rights in the face of world censure.

31. As we strive to establish a world community based on the principles of the Charter and the Universal Declaration of Human Rights, our progress will be measured by the degree to which the United Nations is able to secure justice for all mankind regardless of race, colour or creed. The United Nations must

27. Les 29 Etats d'Asie et d'Afrique ont unanimement demandé cette réunion du Conseil de sécurité parce qu'ils sont tous convaincus que la paix est menacée en Afrique et parce que, par sa nature même, la politique du Gouvernement de l'Union rend impossible toute discussion réaliste à l'échelon du continent. Nous, Etats africains, avons dans nos rencontres périodiques l'instrument qui nous permet d'examiner les questions spécifiquement africaines. Bien que le Ministre des affaires extérieures de l'Afrique du Sud se soit donné la peine, lors de la discussion générale à la quatorzième session de l'Assemblée générale, de souligner que son pays est un Etat africain au plein sens du terme et que son gouvernement est prêt à offrir son amitié et sa coopération dans toutes les affaires d'intérêt commun, en fait, ce gouvernement a rejeté toutes les propositions de coopération régionale. Par exemple, il n'a jamais accepté notre invitation à la Conférence des Etats indépendants d'Afrique qui s'est tenue à Accra en 1958. Il est aisé de comprendre pourquoi: jamais il n'aurait pu souscrire aux résolutions adoptées à Accra sur le racisme et les droits de l'homme, pas plus qu'à la perspective commune qui a trouvé son symbole dans la personnalité africaine.

28. Le paragraphe 2 de l'Article 52 de la Charte approuve les accords régionaux visant à "régler d'une manière pacifique [...] les différends d'ordre local". Par sa politique même, le Gouvernement sud-africain s'interdit de devenir partie à de tels accords régionaux, n'auraient-ils même qu'un caractère officieux. Les Etats indépendants d'Afrique, convaincus que la politique et l'attitude actuelles du Gouvernement de l'Union constituent une menace pour la paix et la stabilité, n'ont d'autre alternative que d'en appeler, pour commencer, au Conseil de sécurité, afin qu'il prenne les mesures propres à éliminer cette menace.

29. En leur qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Ghana et tous les autres Etats indépendants d'Afrique ont le devoir de veiller à ce que les principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme soient respectés en Afrique aussi. Leur violation systématique par un gouvernement impitoyable, persuadé que 11.5 millions d'Africains doivent être considérés comme des bûcherons et des porteurs d'eau, ne peut qu'engendrer heurts et désastres dans une partie du monde qui a, par-dessus tout, besoin de paix et de stabilité pour améliorer la vie matérielle, culturelle et spirituelle de ses populations.

30. En fait, nous éprouvons une affinité particulière pour les masses souffrantes de l'Union parce que nous pensons que notre émancipation politique les a encouragées dans leur lutte pour l'égalité et la liberté. Nous croyons que nous avons le devoir, avec les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de faire en sorte que leurs aspirations à la liberté et à l'égalité ne soient pas déjouées par la faute d'un Membre de notre Organisation qui, recourant à la force brutale, bafoue les principes mêmes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme à la face de l'opinion mondiale.

31. Dans notre combat pour édifier une communauté mondiale fondée sur les principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nos progrès se mesureront à la façon dont les Nations Unies sauront assurer la justice pour l'humanité tout entière, sans distinction de race, de couleur ou de

secure justice for the eleven and a half million Africans in South Africa who have special reasons to expect this Organization to uphold their right to obtain fundamental human rights guaranteed to them by the Charter. The Government of the Union of South Africa must not be allowed to take comfort in the thought that the declaration of the lofty principles of human rights by the United Nations was futile. These principles may seem futile to the present Government of South Africa, not because they are bad principles, but because, as offenders before the bar of world public opinion, they are bold enough to think that there is no intention on the part of those of us who cherish these principles to take any effective action to ensure their observance. It is imperative that the Security Council should not behave in such a way as to strengthen the South African Government in their mistaken belief that the Charter is nothing more than a mere scrap of paper. This Council must act to ensure the observance of elementary human rights in South Africa. It must act, to quote the words of Article 1, paragraph 3, to promote and encourage "respect for human rights and for fundamental freedoms for all" in South Africa "without distinction as to race, sex, language or religion".

32. It must be said that in South Africa there are two main races warring in a single bosom. For a long time, the 2.5 million whites in South Africa have been the "spoiled darlings" of the great Powers and through the long silence and, sometimes, the backing of these Powers, the Boers and British people, who, by the grace of God, found a haven in Africa, have been emboldened to hold to ransom the 11.5 million Africans in that territory. That is why my delegation feels that this grave situation can be remedied by the great Powers themselves, notably the United Kingdom and the United States.

33. While my delegation is only a petitioner and cannot, therefore, prescribe what remedy this august body should adopt, we would, today, on behalf of our suffering compatriots in the Union of South Africa, appeal to the Security Council to take an action which will make the Union Government overhaul its "apartheid" policy. The people of Africa and Asia demand an atonement. They feel that this Council must assert its moral authority by deploring the incidents of 21 March, by recognizing clearly the danger that it constitutes to international peace and by appealing to the Union Government to abandon its policy of "apartheid". Perhaps this Council may see its way clear to delegating the representatives of the United Kingdom and the United States to convey your appeal directly to the Union Government requesting it to come to terms with the African leaders.

34. If the Union Government fails to respond to the appeals of the Security Council, the Government and people of Ghana would urge the Council to take economic or diplomatic sanctions against the Union Government.

35. Mr. President, you are on a conspicuous stage and millions in Africa, Asia, America and Europe are watching your demeanour.

croissance. Les Nations Unies doivent cette justice aux 11,5 millions d'Africains de l'Afrique du Sud qui ont des raisons particulières d'attendre de cette organisation qu'elle fasse respecter les droits fondamentaux que leur garantit la Charte. Il ne faut pas que le Gouvernement de l'Union puisse se bercer de l'illusion qu'en proclamant de grands principes dans le domaine des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies a accompli un acte vain. Ces principes peuvent sembler vains au Gouvernement sud-africain actuel, non pas parce qu'ils sont mauvais, mais parce que, délinquant traduit devant l'opinion publique mondiale, ce gouvernement a la témérité de croire que ceux d'entre nous qui chérissent ces principes n'ont pas l'intention d'agir vraiment pour les faire respecter. Il est indispensable que le Conseil de sécurité n'adopte pas une attitude qui renforcerait le Gouvernement sud-africain dans sa croyance erronée que la Charte n'est qu'un chiffon de papier. Le Conseil doit agir pour assurer le respect des droits élémentaires de l'homme en Afrique du Sud. Pour reprendre les termes du paragraphe 3 de l'Article premier, il doit agir de façon à développer et à encourager "le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous" en Afrique du Sud "sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

32. Nous devons reconnaître qu'en Afrique du Sud deux grandes races s'opposent dans un même pays. Pendant longtemps, les 2,5 millions de blancs de l'Union sud-africaine ont été les "enfants gâtés" des grandes puissances dont le long silence et, parfois, l'appui ont permis aux Boers et aux Britanniques qui, par la grâce de Dieu, avaient trouvé refuge en Afrique, de s'enhardir jusqu'à rançonner les 11,5 millions d'Africains du territoire. C'est pourquoi la délégation ghanéenne estime qu'il incombe aux grandes puissances elles-mêmes, notamment au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, de porter remède à cette dangereuse situation.

33. Nous ne sommes ici que de modestes pétitionnaires et nous ne pouvons donc préconiser de solution, mais nous voudrions aujourd'hui, au nom de nos compatriotes qui souffrent dans l'Union sud-africaine, prier instamment le Conseil de sécurité de prendre une décision qui amène le Gouvernement de l'Union à revenir sur sa politique d'"apartheid". Les peuples d'Afrique et d'Asie demandent réparation. Ils estiment que le Conseil doit affirmer son autorité morale en déplorant les incidents du 21 mars, en reconnaissant clairement le danger que cette politique représente pour la paix internationale et en faisant appel au Gouvernement de l'Union pour qu'il abandonne sa politique d'"apartheid". Peut-être le Conseil pourrait-il charger les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis de transmettre directement cet appel au Gouvernement de l'Union en l'invitant à entrer en pourparlers avec les dirigeants africains.

34. Si le Gouvernement de l'Union refusait de répondre aux appels du Conseil de sécurité, le gouvernement et le peuple du Ghana demanderaient instamment au Conseil de prendre des sanctions économiques ou diplomatiques contre le Gouvernement de l'Union.

35. Monsieur le Président, vous occupez un poste éminent et des millions d'hommes, en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe, ont les yeux fixés sur vous.

36. Mr. CABA (Guinea) (translated from French): Before I embark on the question with which this debate in the Security Council is concerned, I should like through you, Mr. President, to thank most sincerely the members of this august body for allowing me to sit at the Council table and explain the views of the Government of the Republic of Guinea.

37. As has been very rightly stated, the fourteenth session of the General Assembly will be known henceforth as the Assembly of peace. Similarly, we peoples of the African-Asian countries, the stubborn foes of domination, feel that the meetings of the Security Council on the present question might be called the "session of Africa". For this reason my delegation cannot adequately express to the Council, on this solemn occasion, the deep gratitude of the people and Government of Guinea.

38. Today, in Africa, every ear is strained in the direction of the United Nations. My delegation will therefore express our views as Africans, on behalf of the peoples of Africa, following the train of thought expressed from the rostrum of the General Assembly on 5 November last by President Sekou Touré:

"True to the ideals of justice and solidarity and above all to the unanimous will and endeavours of the Guinean people to assist oppressed peoples in their struggle, the Government which I have the honour to head wishes to proclaim once again that African freedom is indivisible and that Guinea's independence is therefore inseparable from that of the African peoples.

"...

"... Guinea is not only representative of the desire for emancipation of 3 million men and women, young and old, but, through the efforts of its people, is also the expression of the aspirations of 200 million men and women relegated to the side-lines of history and waging an unending struggle against hunger, disease and ignorance."^{2/}

In other words, we affirm once again that the Guinean people will be truly free only when all Africa regains full independence.

39. The attention of the entire world is today firmly focused on South Africa—the bastion of racial discrimination, injustice, oppression and colonialist exploitation. The "apartheid" policy of the Union Government is a factor which contributes greatly to international tension and one which—to put it no more strongly—is likely to hamper the harmonious development of the inhabitants of South Africa and to impair friendly relations between peoples.

40. It is for these reasons that the racial question in South Africa has been discussed in the United Nations ever since the seventh session of the General Assembly. It will be recalled that, by a letter dated 15 September 1952, the representatives of thirteen Member States requested the General Assembly to place on the agenda of its seventh session the question of race conflict in South Africa resulting from the policies of "apartheid" of the Government of the Union of South

^{2/} Official Records of the General Assembly, Fourteenth Session, Plenary Meetings, 837th meeting.

36. M. CABA (Guinée): Avant d'aborder l'étude de la question qui fait aujourd'hui l'objet de ce débat du Conseil de sécurité, je voudrais d'abord, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, remercier très sincèrement les membres de cette auguste assemblée qui ont bien voulu m'autoriser à siéger à la table du Conseil pour exposer le point de vue du Gouvernement de la République de Guinée.

37. Comme il a été très justement dit, la quatorzième session de l'Assemblée générale est désormais appelée "Assemblée de la paix"; nous, peuples africano-asiatiques, adversaires acharnés de la domination, considérons également que les séances du Conseil de sécurité consacrées à la question dont nous sommes saisis devraient porter le nom de "session de l'Afrique". C'est pour cela que ma délégation ne saurait assez vous exprimer, en ce jour solennel, toute la gratitude du peuple et du gouvernement de Guinée.

38. Aujourd'hui donc, l'Afrique tout entière a l'oreille tendue vers les Nations Unies. C'est pour cette raison que les membres de ma délégation s'exprimeront en Africains, au nom des Africains, pour être fidèles à la pensée du président Sekou Touré, qui disait, le 5 novembre dernier, à la tribune de l'Assemblée générale:

"Le gouvernement que j'ai l'honneur de présider, fidèle à l'idéal de justice et de solidarité, fidèle surtout à l'action et à la volonté unanimes du peuple guinéen en faveur de l'accélération de la lutte des peuples opprimés, entend une fois de plus proclamer que la liberté de l'Afrique est indivisible et qu'en conséquence l'indépendance guinéenne est inséparable de celle des autres peuples d'Afrique.

"...

"... La Guinée ne représente pas seulement la volonté d'émancipation de 3 millions d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieux; elle est, à travers le combat de son peuple, l'expression des aspirations de 200 millions d'hommes et de femmes relégués en marge de l'histoire et quotidiennement aux prises avec la faim, la maladie et l'ignorance."^{2/}

En d'autres termes, nous réaffirmons que les Guinéens ne seront réellement libres que le jour où toute l'Afrique recouvrera son indépendance totale.

39. L'attention du monde entier est obstinément fixée aujourd'hui sur l'Afrique du Sud, bastion de la discrimination raciale, de l'injustice, de l'oppression et de l'exploitation colonialistes. La politique d'"apartheid" du Gouvernement de l'Union constitue un facteur important de perturbation entre nations, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est de nature à nuire à l'évolution harmonieuse des populations sud-africaines et à compromettre les relations amicales entre les peuples.

40. C'est pour ces raisons que la question raciale en Afrique du Sud est examinée à l'Organisation des Nations Unies depuis la septième session de l'Assemblée générale. L'on se rappellera que par une lettre en date du 15 septembre 1952, les représentants de 13 Etats Membres avaient prié l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de sa septième session la question du conflit racial en Afrique du Sud, provoqué par la politique d'"apartheid" du Gouverne-

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Séances plénières, 837ème séance.

Africa. It cannot be over-emphasized that the racial policies of the Union Government create a dangerous situation constituting both a threat to international peace and a flagrant violation of the principles of the Universal Declaration of Human Rights and of the fundamental freedoms proclaimed in the United Nations Charter.

41. Since that time, this Organization, representing the conscience of the peoples of the world, has spared no effort to persuade the Union authorities radically to alter their policies, which are nothing less than a challenge to the conscience of mankind. The General Assembly has repeatedly declared that it is in the higher interests of humanity to put an immediate end to racial persecution and discrimination. It has repeatedly called on the Governments and responsible authorities to conform both to the letter and to the spirit of the United Nations Charter, and to take the most prompt and energetic steps to that end. This resolution has been reiterated more than once by the Assembly.

42. In particular, the General Assembly declared vehemently, in resolution 1248 (XIII), that:

"... in a multiracial society, harmony and respect for human rights and freedoms and the peaceful development of a unified community are best assured when patterns of legislation and practice are directed towards ensuring equality before the law of all persons regardless of race, creed or colour, and when economic, social, cultural and political participation of all racial groups is on a basis of equality".

And it went on to state that:

"... governmental policies of Member States which are not directed towards these goals, but which are designed to perpetuate or increase discrimination, are inconsistent with the pledges of the Members under Article 56 of the Charter of the United Nations".

There can therefore be no possible misunderstanding of the major decisions of the General Assembly.

43. The Economic and Social Council, too, in the spirit of the Charter, at one of its very first sessions authorized the Commission on Human Rights to establish a special body for the prevention of discrimination [resolution 46 (IV)]. Under this authorization, the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities has been constantly concerned with the prevention of discriminatory measures based on race, sex, language or religion and has made numerous recommendations to the Commission concerning urgent problems in this field.

44. I have mentioned these resolutions of the General Assembly and the Economic and Social Council in order to show that they are a logical sequel to the thinking behind the adoption of the Charter provisions relating to fundamental human rights and non-discrimination.

45. In spite of all the decisions, recommendations and urgent appeals by the General Assembly, the Union of South Africa stubbornly persists in its policy, in violation of its pledges under the United Nations Charter,

ment de l'Union sud-africaine. L'on ne dira jamais assez que la politique raciale du Gouvernement de l'Union crée une situation dangereuse qui constitue à la fois une menace contre la paix internationale et une violation flagrante des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales que consacre la Charte des Nations Unies.

41. Depuis lors, notre Organisation, qui est la conscience publique du monde, n'a ménagé aucun effort pour inviter d'une manière pressante les autorités de l'Union à modifier fondamentalement leur politique, véritable défi à la conscience universelle. L'Assemblée générale n'a jamais cessé de déclarer qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'humanité de mettre un terme immédiat aux persécutions et aux discriminations raciales. Elle a toujours invité les gouvernements et les autorités responsables à se conformer à la Charte des Nations Unies, dans sa lettre et dans son esprit, et à prendre à cette fin les mesures les plus promptes et les plus énergiques. Cette résolution a été rappelée à plusieurs reprises par l'Assemblée.

42. En effet, l'Assemblée générale a notamment déclaré avec force dans sa résolution 1248 (XIII):

"...dans une société composée de plusieurs races, l'harmonie, le respect des droits et des libertés de l'homme et le développement pacifique d'une communauté unifiée sont le mieux garantis lorsque le système de lois et l'ensemble des pratiques visent à assurer l'égalité de tous devant la loi, sans considération de race, de croyance ou de couleur, et lorsque tous les groupes raciaux participent sur un pied d'égalité à la vie économique, sociale, culturelle et politique".

L'Assemblée générale a également affirmé que:

"... toute politique gouvernementale des Etats Membres qui, au lieu de tendre vers ces buts, vise à perpétuer ou à accentuer la discrimination est incompatible avec les engagements souscrits par les Etats Membres aux termes de l'Article 56 de la Charte des Nations Unies".

Il n'y a donc aucune équivoque dans les grandes décisions de l'Assemblée générale.

43. De son côté, le Conseil économique et social, s'inspirant de l'esprit de la Charte, a autorisé la Commission des droits de l'homme, au cours de l'une de ses premières sessions, à créer un organisme spécial pour l'abolition des discriminations [résolution 46 (IV)]. En vertu de cette autorisation, la Sous-Commission pour la lutte contre les mesures discriminatoires et pour la protection des minorités n'a cessé de prendre des dispositions afin de lutter contre les mesures discriminatoires fondées sur la race, le sexe, la langue, ou la religion et d'adresser à la Commission des recommandations sur les problèmes urgents dans ce domaine.

44. Nous avons tenu à rappeler ces résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social afin de démontrer qu'elles sont le fidèle prolongement de la pensée qui présida à l'adoption de la Charte dans les domaines des droits fondamentaux de l'homme et de la non-discrimination.

45. En dépit de toutes les décisions de l'Assemblée générale, de ses recommandations et appels pressants, l'Union sud-africaine s'entête dans sa politique et viole les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte

and continues to make South Africa a country of shocking contradictions and the most revolting contrasts.

46. South Africa is the only country in the world in which basic questions of civil rights, justice, good and evil and, indeed, the very right to live, are determined both in law and in practice by the colour of the skin of the individual concerned. A minority consisting of white-skinned citizens governs the country, possesses citizenship rights and enjoys democracy, freedom of movement, protection of the law, human respect and full opportunities for economic, social and political development. The black-skinned inhabitants, on the other hand, are despised and humiliated. Their movements are supervised and restricted by a whole system of passes, regulations and permits. Every road to progress and development is closed to them. Their sole purpose, their role in life, is to do forced labour.

47. Will the Union authorities not understand that these old racist theories which developed with the colonial system have no scientific foundation and have now been condemned by the entire world? How much longer will we see in South Africa this system of racial segregation which ensures the unjust supremacy of 3 million whites over 12 million coloured people?

48. No tests have ever revealed the slightest inferiority attributable to race. Given the same initial material and social conditions, all people, whether black, white or yellow, achieve the same average intellectual level, include the same proportion of individuals of higher, average or lower ability.

49. It is high time the Union of South Africa understood that it is no longer possible, at the present stage in the evolution of peoples, to establish a hierarchic division between white and black peoples, attributing to the former capabilities and intellectual and moral qualities which would entitle them to rule and exploit the latter.

50. Only recently, the British Prime Minister, Mr. Harold Macmillan, declared in the Parliament of the Union of South Africa: "We reject the idea of any inherent superiority of one race over another."

51. The Bandung Conference of Asian and African Nations severely condemned the policy of segregation and racial discrimination which forms the basis of the political system and of human relations in South Africa and reaffirmed the strong determination of Asian-African peoples to eradicate every trace of racialism from the world.

52. Reiterating the Bandung resolution the Afro-Asian Peoples' Solidarity Conference held at Cairo in December 1957 not only condemned racial discrimination, in whatever form it existed, but also noted with deep regret the attitude adopted by the Union of South Africa in systematically flouting the decisions of the United Nations on the subject. The same Conference also recommended that the Governments of the world should take all necessary steps to repeal all laws and regulations legalizing racial discrimination or segregation or "apartheid".

53. In South Africa itself, more and more powerful voices are raised, against this policy of the Union

des Nations Unies, et continue à faire de l'Afrique du Sud le pays des contradictions éclatantes et des contrastes les plus écœurants.

46. L'Afrique du Sud est le seul pays au monde où les questions fondamentales de droit civique, de justice, du bien et du mal et, en fait, le droit même à la vie, sont, légalement et en pratique, déterminés par la couleur de la peau de l'individu. Une minorité de citoyens à peau blanche qui gouverne le pays possède les droits de citoyenneté, jouissent de la démocratie, de la liberté de mouvement, de la protection de la loi, du respect humain et aussi des perspectives de toutes les possibilités de développement économique, social et politique. La population à peau noire, au contraire, est méprisée et humiliée; ses mouvements sont surveillés et limités par tout un système de laissez-passer, de règlements et de permis. Tous les chemins du progrès et du développement lui sont fermés; son domaine propre et unique, son rôle dans la vie, est celui du travail forcé.

47. Les autorités de l'Union comprendront-elles que ces vieilles théories racistes, nées avec le système colonial, n'ont aucun fondement scientifique et sont désormais condamnées par le monde entier? Combien de temps encore pourra durer en Afrique du Sud ce système de ségrégation raciale assurant la suprématie injuste de 3 millions de blancs sur 12 millions de gens de couleur?

48. Jamais une expérience n'a pu déceler la moindre infériorité attribuable à une race. Noirs, blancs ou jaunes, placés dès le départ dans les mêmes conditions matérielles et sociales, donnent sur le plan intellectuel les mêmes résultats moyens, présentent les mêmes proportions d'individus aux aptitudes supérieures, moyennes ou médiocres.

49. Il est temps que l'Union sud-africaine comprenne qu'il n'est plus possible, au stade actuel de l'évolution des peuples, d'établir une hiérarchie entre blancs et noirs inférant aux premiers des aptitudes et des qualités intellectuelles et morales qui leur donnent le droit de dominer et d'exploiter les seconds.

50. Tout récemment, le Premier Ministre britannique, M. Harold Macmillan, disait devant le Parlement de l'Union sud-africaine: "Nous rejetons toute idée de supériorité naturelle d'une race sur une autre."

51. La Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, réunie à Bandoung, a sévèrement condamné la politique de ségrégation et de discrimination raciale qui forme la base du système politique et des rapports humains en Afrique du Sud et a réaffirmé la ferme détermination des peuples africano-asiatiques d'extirper toute trace de racisme dans le monde.

52. Reprenant la résolution de Bandoung, la Conférence de solidarité des pays d'Asie et d'Afrique, tenue au Caire en décembre 1957, a non seulement condamné la discrimination raciale sous quelque forme qu'elle se pratique, mais a dénoncé l'attitude adoptée par l'Union sud-africaine qui s'oppose systématiquement à toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. La conférence a, par ailleurs, recommandé à tous les gouvernements du monde de prendre toutes mesures nécessaires pour abroger toutes les lois et réglementations qui légalisent la discrimination raciale, la ségrégation ou l'"apartheid".

53. En Afrique du Sud même, des voix de plus en plus puissantes s'élèvent contre cette politique du Gouver-

Government. The African National Congress of Johannesburg has stated on many occasions that:

"... the freedom of the African people, the elimination of the exploitation of man by man and the restitution of democracy, liberty and harmony in South Africa are such vital and fundamental matters ... that we are fully resolved to achieve them in our lifetime".

It goes on:

"The struggle which our people are about to begin is not directed against any race or national group, but against the unjust laws which keep in ... subjection and misery vast sections of the population."

54. The South African Indian Congress, as a custodian of the noble heritage of Mahatma Gandhi, has always protested against the policy of the Union Government in far-seeing statements. I quote:

"The non-European peoples cannot allow their own destruction by accepting 'apartheid'—it would be a crime against man. Our ideal is clear, our duty defined, our efforts peaceful and our resolve not to succumb to the evils of 'apartheid' unfaltering. In this historic era of greater democracy and of independence of peoples, both large and small, we in South Africa too, are giving expression to the natural freedom urge and democratic rights of the people—for therein lies the true 'Pad van Suid Afrika'."

55. The only result of these protests, made by democratic organizations in the country, has been threats, intimidation, terror, imprisonment and persecution of the most degrading kind by the South African authorities.

56. The Prime Minister, Mr. Verwoerd, then South African Minister of Native Affairs, said in a speech to the Senate on 1 May 1951:

"The only alternative is deliberately to see to it that the whole of South Africa does not become a country occupied by Natives and therefore run by Natives. That is what I am striving for If the Nationalist Government is to avoid a disaster, it must be on the basis of 'apartheid'. In South Africa with her problem of 19 million Natives in fifty years' time ... as against 6 million Whites, the fate of European civilization remains in danger. We will succeed only through our policy of 'apartheid'."

Such an attitude represents not only a gross violation of human rights, but also a denial of the essential values of the civilization to which the Minister claims to belong.

57. A brief survey of certain laws currently in force in the Union of South Africa will explain clearly the genesis of the recent events which are the subject of this debate of the Security Council. The Group Areas Act was designed to re-group the coloured population in special areas which are virtually concentration camps. The Bantu Education Act established an in-

nement de l'Union. Le Congrès national africain de Johannesburg a maintes fois déclaré:

"...la liberté du peuple africain, l'abolition de toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme, enfin le rétablissement de la démocratie, de la liberté et de la bonne harmonie dans l'Union sud-africaine sont choses si essentielles et présentent, ... un tel caractère de nécessité vitale que nous sommes absolument résolus ... à les obtenir d'ici la fin de notre vie".

Le Congrès national africain poursuit:

"Le combat que le peuple africain est sur le point d'entreprendre n'est pas dirigé contre une race ou contre un groupe national, mais contre les lois injustes qui tendent à maintenir ... dans la sujétion et la misère une large fraction de la population".

54. De son côté, le Congrès indien de l'Union sud-africaine, qui préserve le noble héritage du mahatma Gandhi, a toujours protesté contre la politique du Gouvernement de l'Union dans les déclarations les plus clairvoyantes. Je cite:

"Les peuples non européens ne peuvent souscrire à leur propre destruction en acceptant l'"apartheid". Ce serait un crime contre l'humanité. Notre idéal est clair, notre devoir précis; nos efforts sont pacifiques et notre décision de ne pas succomber aux maux de l'"apartheid" inébranlable. Dans cette ère historique où les peuples, petits et grands, accèdent dans une mesure toujours plus large à la démocratie et à l'indépendance, nous aussi, qui sommes membres de l'Union sud-africaine, nous voulons donner son expression à l'élan national qui porte les peuples vers leur liberté, vers la conquête des droits démocratiques, car là se trouve la véritable voie de l'Union sud-africaine."

55. Les protestations de ces organisations démocratiques du pays n'ont eu pour résultats que la menace, l'intimidation, la terreur, la prison et les brigades les plus dégradantes de la part des autorités sud-africaines.

56. Dans son discours du 1er mai 1951 au Sénat, le Premier Ministre, M. Verwoerd, alors Ministre des affaires indigènes de l'Afrique du Sud, déclarait:

"Il n'est qu'une autre solution possible: tout faire pour que l'Union sud-africaine ne devienne pas un pays que les indigènes occuperaient entièrement et, partant, qu'ils dirigeraient. Tel est l'objet de mes efforts ... L'"apartheid" est absolument indispensable si le gouvernement nationaliste doit éviter un désastre. Dans une Afrique du Sud qui, dans cinquante ans, comptera 19 millions d'indigènes ... contre 6 millions de blancs, le sort de la civilisation européenne demeure menacé. Nous ne réussissons que par notre politique d'"apartheid".

Un tel comportement est non seulement une violation grossière des droits de l'homme, mais encore une négation des valeurs essentielles de la civilisation dont le Ministre se réclame.

57. Un bref examen de certaines lois actuellement en vigueur en Union sud-africaine expliquera clairement la genèse des derniers événements qui font aujourd'hui l'objet de ce débat du Conseil de sécurité. La loi dite Group Areas Act a eu pour effet de regrouper les populations de couleur dans des zones spéciales, véritables camps de concentration. La loi dite Bantu

ferior educational system for the black people the better to instil in them the idea of congenital inferiority. Only yesterday, the representative of the Union of South Africa spoke to us of illiteracy in his country. The Suppression of Communism Act gave the Government full powers to outlaw all African political and trade union organizations. The Criminal Law Act authorized drastic punishment--whipping being the least severe--for anyone protesting against the laws in force. Forced labour, involving the rounding-up of Africans for work under the threat of whipping and torture, makes veritable pariahs of 12 million people in a country with a population of approximately 15 million. The following is a typical and revolting example. In the case of the 435 miners who perished in the Clydesdale mine disaster, the families of the European victims will receive a monthly pension of £33 whereas the families of the black victims will receive only £3 to £4.

58. Apart from this economic and social exploitation and the application of all these inhuman measures of oppression, the inhabitants of South Africa now appear to be threatened with war and the horrors of war. This view is strengthened when we hear the Minister of Justice Mr. Erasmus, then the Minister of Defence, declare publicly that a study of the present situation and of the events which have taken place in Algeria shows that the task awaiting the South African army in the relatively near future may well be the conduct of a conventional war against subversive forces. Such attacks can be repelled only by highly mobile security forces equipped with light weapons. Moreover, the Minister did not conceal his thoughts from his officers, but added that the purpose of arming was not to face a foreign aggression, but to shoot on the black masses.

59. These clearly defined measures were put into effect on the tragic day of 21 March 1960. The whole world was appalled to learn on that date of the dreadful massacre of the defenceless African inhabitants of Sharpeville by the South African police. Men, women and children were felled by colonialist bullets for peacefully demonstrating against the dastardly laws of the Union Government. There is no need for me to dwell upon the number of fatal casualties of this barbarity.

60. International opinion, sickened and shocked by this act of genocide reacted unanimously in the most energetic manner. Protests against the repressive measures taken against the black people of South Africa are flowing in from all quarters.

61. In London, public demonstrations were held in front of the offices of the High Commissioner for the Union of South Africa. Following its campaign for the boycotting of South African goods, the British Labour Party appealed to the British people to subscribe generously to the African defence and assistance fund in order to help the innocent victims of racial oppression.

62. The International League to combat racial prejudice and anti-Semitism also issued a communiqué protesting against the massacres committed against

Education Act a créé pour les noirs un système d'éducation inférieure pour mieux leur inculquer l'idée d'une infériorité congénitale. Et hier le représentant de l'Union sud-africaine nous parlait de l'analphabétisme dans son pays. La loi dite Suppression of Communism Act a donné au gouvernement tous les pouvoirs pour mettre hors la loi toutes les organisations politiques ou syndicales africaines. La loi dite Criminal Law Act a permis d'imposer des punitions sévères -- la pratique du fouet étant des moindres -- aux personnes protestant contre la législation en vigueur. Le travail forcé, qui consiste à faire des rafles d'Africains que l'on oblige à travailler sous la menace du fouet et de la torture, fait aujourd'hui de 12 millions de personnes de véritables parias dans un pays qui en compte environ 15 millions. Un exemple typique et révoltant: parmi les 435 mineurs qui ont trouvé la mort dans la mine de Clydesdale, les familles des victimes européennes toucheront une pension mensuelle de 33 livres alors que celles des victimes noires n'auront que 3 à 4 livres.

58. Indépendamment de cette exploitation économique et sociale, indépendamment de l'application imperturbable de toutes ces mesures d'oppression inhumaine, c'est la guerre avec ses horreurs qui menace désormais les populations sud-africaines. Cette affirmation s'est trouvée confirmée lorsque nous avons entendu le Ministre de la justice, M. Erasmus, alors Ministre de la défense, déclarer publiquement qu'une étude de la situation et du déroulement des événements en Algérie montrait que la tâche qui pourrait bien attendre l'armée sud-africaine dans un avenir relativement proche semblait être la conduite d'une guerre conventionnelle contre des forces subversives. De telles attaques ne pouvaient être repoussées que par des forces de sécurité très mobiles et équipées d'armes légères. Par ailleurs, le Ministre n'a pas caché à ses officiers sa pensée quand il a ajouté: "Nous ne nous armons pas pour faire face à une agression étrangère, mais pour tirer sur les masses noires."

59. Ces mesures clairement définies ont trouvé leur application au cours de la journée tragique du 21 mars 1960. En effet, à cette date, le monde entier apprenait avec émotion l'effroyable tuerie à laquelle la police sud-africaine venait de se livrer sur les populations africaines sans défense de Sharpeville. Hommes, femmes et enfants ont été abattus par des balles colonialistes pour avoir pacifiquement manifesté contre les lois scélérates du Gouvernement de l'Union. Point n'est besoin d'insister sur le sinistre bilan de cette barbarie.

60. L'opinion internationale écoeurée et bouleversée par cet acte de génocide a unanimement réagi de la façon la plus énergique. Les protestations contre la répression dont les noirs sud-africains ont été l'objet affluent de partout.

61. A Londres, des manifestations populaires ont eu lieu devant le Haut Commissariat de l'Union sud-africaine. Après sa campagne de boycott des marchandises sud-africaines, le parti travailliste du Royaume-Uni a lancé un appel au peuple britannique pour qu'il souscrive généreusement au fonds de défense et d'aide aux Africains afin d'aider les victimes innocentes de l'oppression raciale.

62. Dans un communiqué, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme a protesté également contre les massacres dont viennent d'être vic-

the black peoples of South Africa and calling on all anti-racialists to step up the economic boycott of South Africa.

63. In the United States of America, the Department of State has publicly deplored the murder of African patriots.

64. In the Soviet Union, the Tass Agency, speaking for the Soviet Government and people, forcefully condemned the crime committed by the Afrikaners and their vile "apartheid" system.

65. India has expressed its repugnance and its apprehensions regarding the future of the Union of South Africa.

66. One remark made in connexion with these incidents is worth recalling. A member of the Executive Committee of the South African Liberal Party, on his return from London, stated that the time had come for the boycott against South African products to be intensified. He said in effect that the time had come for those countries which had been furnishing arms to the Union of South Africa to reconsider their policies, if they did not want the threat to the country and to world peace caused by the present Government's policies to grow any worse. No comment is called for.

67. The independent States of Africa and the pan-African organizations have vigorously protested against this flouting of the conscience of mankind, and expressed their active sympathy and support for their persecuted brethren in South Africa.

68. The situation is growing worse from day to day and there is now reason to fear that it will lead to fresh bloodshed. That may well be the case, since the South African Minister of Justice has just announced in Parliament that he is contemplating asking for special powers to enable him to outlaw all "black" political organizations such as the African National Congress, the Pan-Africanist Congress, the Congress of Democrats, etc.; in fact according to the latest news in the Press, these democratic organizations are bereft of their leaders and no longer exist.

69. The South African radio has also announced that all army and police leave has been cancelled. This is a precautionary measure to cope with any disorders which might break out in the very near future.

70. Thus at this very moment influential political leaders are being arrested, while the police and the "white" volunteer commandos are on the watch ready to fire the moment the next popular demonstration takes place. White civilians are queueing at gunsmiths' shops, making preparations for the new massacres they are planning. In short, absolute terror and lack of security prevails in South Africa.

71. As the first meeting of this Council on this subject opened, the newspaper correspondent Ingalls was writing that more than 30,000 Africans had organized a spectacular demonstration in the teeth of the Cape-town police's firearms in an attempt to free their leaders who had recently been arrested. The demonstrators had then returned to their homes. The Prime Minister, Mr. Verwoerd, had announced that the demonstration had been a failure. Faced with what was perhaps the most serious crisis in the history of South Africa, the Head of the Government had declared

times les populations noires en Afrique du Sud. Elle appelle tous les antiracistes à fortifier le boycottage économique de l'Afrique du Sud.

63. Aux Etats-Unis d'Amérique, le Département d'Etat a déploré publiquement l'assassinat des patriotes africains.

64. En Union soviétique, l'agence Tass s'est fait l'interprète du gouvernement et du peuple soviétiques pour condamner énergiquement le crime des Afrikaners et leur système abject d'"apartheid".

65. L'Inde a exprimé son dégoût et ses craintes pour l'avenir de l'Union sud-africaine.

66. Au sujet de ces mêmes incidents, un propos mérite d'être signalé. Revenant de Londres, un membre du comité exécutif du parti libéral d'Afrique du Sud a déclaré qu'il convenait que la campagne de boycott des produits sud-africains soit intensifiée. Il a dit que le temps était venu pour les pays qui ont fourni des armes à l'Union sud-africaine de reconsidérer leur politique s'ils ne voulaient pas voir s'aggraver la menace que ses dirigeants actuels font peser sur le pays et sur la paix. Cette déclaration se passe de tout commentaire.

67. Les Etats indépendants d'Afrique, les organisations panafricaines, se sont élevées avec force contre ce défi à la conscience humaine tout en exprimant leur sympathie et leur solidarité agissantes à leurs frères traqués d'Afrique du Sud.

68. On craint actuellement que la situation, qui ne cesse de se détériorer, n'entraîne de nouvelles effusions de sang. Cela est fort possible quand on pense que le Ministre sud-africain de la justice vient d'annoncer au Parlement qu'il demanderait par décret-loi les pouvoirs qui lui permettraient d'interdire toutes les organisations politiques noires, telles que le Congrès national africain, le Congrès panafricain et le Congrès des démocrates. En dernière heure, selon les plus récentes informations de presse, ces organisations démocratiques ont été décapitées de leurs dirigeants et n'existent plus.

69. La radio sud-africaine a également annoncé que toutes les permissions avaient été supprimées dans l'armée et la police. Il s'agit là d'une mesure de précaution contre des troubles qui pourraient éventuellement se produire dans un avenir très proche.

70. En ce moment donc, on assiste à des arrestations de leaders politiques influents du pays, la police et les commandos de volontaires blancs restent vigilants et tireront dès la première manifestation populaire. Les civils blancs font la queue chez les armuriers en vue des prochains massacres qu'ils projettent. Bref, en Afrique du Sud, règnent la terreur et l'insécurité totales.

71. Au moment même où s'ouvrait la première séance du Conseil consacrée à cette question, M. Ingalls, le correspondant de presse annonçait que plus de 30.000 noirs avaient organisé une démonstration spectaculaire devant les armes à feu de la police de la garde du Cap pour chercher à obtenir la libération des leaders récemment arrêtés; puis les manifestants avaient rejoint leurs quartiers. Le Premier Ministre, M. Verwoerd, avait annoncé l'échec de la démonstration. Le chef du gouvernement, aux prises peut-être avec la plus grave crise de l'histoire en Afrique du

in Parliament that the armed forces would be used if necessary to maintain law and order. The Government had proclaimed a state of emergency, which was similar to martial law. Nevertheless the situation in Capetown and in other towns was deteriorating and this was causing the situation to grow worse throughout the country.

72. Thus the so-called "civilizing mission" is proceeding throughout Africa, from north to south. In the face of these dramatic events, the representative of the Union Government stated yesterday [851st meeting] that there was no dispute between his country and the States Members of the United Nations or any other country in the world. In his view, the twenty-nine States which signed the request that a meeting of the Security Council should be called are not in a position to invoke Article 34 of the Charter. That is a lame argument which cannot be entertained either by the representatives present at this meeting of the Council or by those countries which desire justice and peace.

73. There certainly is a dispute between the Union of South Africa and the African-Asian States and more especially the African countries, and there is a danger that this state of affairs may, in the near future, give rise to a serious conflict which could be a threat to peace and order on the African Continent.

74. It is unrealistic to suppose that the countries of Africa will continue to be satisfied with protests and moral condemnation while their brothers in South Africa are being shot down by people who have no regard for international opinion, human dignity or understanding between peoples.

75. The Union Government questions whether in fact the situation in South Africa does endanger international peace and security. At the very moment when the first meeting of the Council was being held, the Agence France Presse reported that as soon as the state of emergency had been proclaimed, Mr. Swart, the Governor-General, called up eighteen regiments of the civilian force to keep order in Capetown, Natal, Johannesburg and the other main towns in the Union of South Africa. As the situation in the country was rapidly growing worse, the South African Air Force and armoured car units had been making a show of force, but so far no shots had been fired. In Capetown, where administrative buildings in the African quarter were in flames, units of the regular army and the civilian force were carrying out joint patrols. The supply of pistols and automatic weapons at the gunsmiths' shops had been exhausted within a few hours. In the meantime, the crowd of some 30,000 demonstrators which had converged on the centre of Capetown to ask for the release of their leaders who had been arrested during the course of the morning, had dispersed quietly when requested to do so by loudspeaker. What emerges from this report is that events in South Africa do in fact constitute a threat to peace and that the whole of Africa is endangered by them.

76. In his version of these incidents, the Union representative dismissed the patriots, Africans like ourselves, as extremists, Communists and agitators, and blamed them for the massacres. These allegations too are entirely devoid of truth. I should like to recall to the Union representative the words used by our Presi-

Sud, avait déclaré au Parlement que les forces armées seraient employées si besoin était pour maintenir la loi et l'ordre. Le gouvernement avait proclamé l'état d'urgence, semblable à la loi martiale. Cependant, l'état de choses empirait au Cap et dans d'autres villes, aggravant la situation à travers le pays.

72. Ainsi donc, du nord au sud de l'Afrique, s'accomplit la prétendue "mission civilisatrice". Devant ce drame, le représentant du Gouvernement de l'Union a déclaré hier [851ème séance] qu'aucun différend n'oppose son pays à des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ni à n'importe quel autre pays du monde. Selon lui, les 29 signataires de la demande de convocation du Conseil de sécurité ne peuvent invoquer l'Article 34 de la Charte. C'est là un piètre argument qui ne saurait retenir l'attention des représentants à ce conseil ni celle des pays épris de justice et de paix.

73. Les Etats africano-asiatiques, en particulier ceux d'Afrique, sont effectivement en désaccord avec l'Union sud-africaine et cette situation risque, dans un avenir prochain, d'engendrer un sérieux différend menaçant la paix et la sécurité sur le continent africain.

74. Il serait utopique de penser que les pays d'Afrique continueront à se contenter de protestations et de condamnations morales pendant que leurs frères tombent là-bas, en Afrique du Sud, sous les balles de ceux qui font fi de l'opinion internationale, de la dignité et de la compréhension mutuelle entre les peuples.

75. Le Gouvernement de l'Union demande si, réellement, la situation en Afrique du Sud constitue un danger menaçant la paix et la sécurité internationales. Au moment même où s'ouvrait la première séance du Conseil, l'agence France-Presse annonçait que M. Swart, le Gouverneur général, avait mobilisé, immédiatement après la proclamation de l'état d'urgence, 18 unités de gardes civils afin de maintenir l'ordre au Cap, au Natal, à Johannesburg et dans les autres principaux centres de l'Union sud-africaine; la situation s'aggravant rapidement dans le pays, l'aviation sud-africaine et des unités de voitures blindées faisaient des démonstrations de force sans que, toutefois, un coup de feu ait été tiré. Au Cap, où des immeubles administratifs du quartier africain étaient en flammes, des unités de l'armée régulière et de la garde civique patrouillaient conjointement. Les marchands d'armes et de munitions avaient épuisé en quelques heures leurs stocks de pistolets et d'armes automatiques. Cependant, la foule de quelque 30.000 manifestants qui avait convergé vers le centre du Cap pour demander la libération des dirigeants arrêtés dans la matinée, s'était dispersée calmement après avoir été invitée à le faire par haut-parleurs. Il ressort de cela que la paix est actuellement compromise en Union sud-africaine et que c'est l'Afrique tout entière qui est menacée.

76. Dans sa version des incidents d'Afrique du Sud, le représentant de l'Union traite nos patriotes africains d'éléments extrémistes, de communistes, de semeurs de troubles, et rejette sur eux la responsabilité des massacres. Ce sont là également des assertions dénuées de tout sentiment véridique. Nous

dent, Mr. Sekou Touré, in his recent message to the Transvaal Indian Congress:

"Mankind, bowed down beneath the weight of injustice and oppression and the perpetual victim of bondage, contempt and poverty, cannot remain indifferent to its own degradation and to the frustration to which it is unjustly condemned without betraying its own cause and destiny."

77. There can be no question that the countries of Africa which are today beneath the colonial yoke will set themselves free, despite the moral and material support which their persecutors enjoy. It may be well to remind those who seem to forget the fact, that life goes on, and that Africa will be simply what the African peoples wish to make it, regardless of the obstacles placed in the way of their progress.

78. The racial crime in South Africa adds one more item to the long list of those acts of racial discrimination and colonialist extortion which have discredited before the world the cultural values of the white man and debased the image of the Christian God. But we are still convinced that in the end the legitimate aspirations of man will triumph over all the apparatus of colonialist oppression.

79. The reaction of the world to these events has once more shown that the United Nations Charter and the Universal Declaration of Human Rights cannot be set at naught at a time when all peoples are longing for peace with justice and for friendship among nations.

80. The universal condemnation of such acts bears eloquent testimony to the fact that it is not a mere coincidence that the need for collective action to ensure respect for the dignity and liberty of the human person is to be found in all the great and solemn declarations made between the beginning of the last war and the signing of the San Francisco Charter.

81. The situation does therefore fall within the responsibility of the Security Council. The report of the Commission set up under General Assembly resolution 616 A (VII) makes it perfectly clear that:

"... the Assembly, assisted by the commissions which it establishes and authorizes, is permitted by the Charter to undertake any studies and make any recommendations to Member States which it may deem necessary in connexion with the application and implementation of the principles to which the Member States have subscribed by signing the Charter. That universal right of study and recommendation is absolutely incontestable with regard to general problems of human rights and particularly of those protesting against discrimination for reasons of race, sex, language or religion.

"The exercise of the functions and powers conferred on the Assembly and its subsidiary organs by the Charter does not constitute an intervention prohibited by Article 2 (7) of the Charter."^{3/}

rappellerons au représentant de l'Union que notre président, M. Sekou Touré, dans son message au Congrès indien du Transvaal, déclarait le 5 août 1959:

"Mais l'homme, injustement ployé par les méfaits de la domination, continuellement injurié par l'asservissement, le mépris et la misère, ne saurait, sans trahir la cause et le destin de l'homme, rester sans réaction face à sa propre dégradation et aux frustrations dont il est l'injuste victime."

77. Nul doute que les pays d'Afrique, aujourd'hui sous le joug colonial, se libéreront malgré tous les soutiens matériels et moraux dont bénéficient leurs tortionnaires. A ce propos, il n'est point surperflu de rappeler à ceux qui l'oublient que la vie est un mouvement ininterrompu et que l'Afrique sera ce que voudront d'abord en faire les peuples africains, malgré tous les obstacles qui seront dressés sur le chemin de leur histoire.

78. Le crime raciste de l'Afrique du Sud est venu s'ajouter à la liste déjà longue des pratiques raciales et des exactions colonialistes qui ont disqualifié aux yeux du monde les valeurs culturelles de l'homme blanc et qui ont dégradé l'image du Dieu chrétien. Mais notre certitude demeure qu'en définitive ce sont bien les légitimes aspirations des peuples qui triompheront des divers systèmes d'oppression colonialiste.

79. Les réactions internationales démontrent une fois de plus que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ne peuvent être bafouées à l'heure où tous les peuples aspirent à la paix dans la justice et l'amitié entre nations.

80. Ces diverses condamnations du monde entier démontrent éloquentement que ce n'est pas par hasard que la nécessité d'une action collective pour veiller au respect de dignité de l'homme et de ses libertés se retrouve dans toutes les grandes déclarations faites en des circonstances solennelles depuis le commencement de la dernière guerre jusqu'à la promulgation de la Charte de San Francisco.

81. Ainsi donc, la responsabilité du Conseil de sécurité se trouve en ce moment engagée. En effet, le rapport de la Commission instituée par la résolution 616 A (VII) de l'Assemblée générale établit clairement ce qui suit:

"...l'Assemblée, assistée par les commissions qu'elle établit et mandate, est habilitée par la Charte à procéder à toutes études et à formuler pour les Etats Membres toutes recommandations qu'elle juge souhaitables concernant l'application, la mise en vigueur des principes auxquels les Etats Membres ont souscrit, en signant ladite Charte; ce droit universel d'études et de recommandations est hors de toute contestation possible, en ce qui concerne les problèmes des droits de l'homme en général, et en particulier ceux relatifs à la non-discrimination pour des raisons de race, de sexe, de langue ou de religion.

"L'exercice des fonctions et pouvoirs que l'Assemblée et ses organes subsidiaires tiennent de la Charte ne constitue pas une de ces interventions qui tombent sous le coup de l'interdiction prévue au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte^{3/}."

^{3/} Official Records of the General Assembly, Eighth Session, Supplement No. 16 (A/2505 and Add.1), para. 893.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Supplément No 16 (A/2505 et Add.1), par. 893.

82. With regard to the substance of the question, the Commission's report reaches the conclusion that the racial policy pursued by the Union Government is contrary to the Charter and to the Universal Declaration of Human Rights and that the continuation of that policy is likely to impair friendly relations among nations.

83. The purposes of the United Nations set forth in Article 1 of the Charter include the achievement of international co-operation in solving international problems, and the promotion and encouragement of respect for human rights and for fundamental freedoms throughout the world. Under Article 55 c, States Members of the United Nations, including the Union of South Africa, undertake to promote "universal respect for, and observance of, human rights and fundamental freedoms for all". Consequently, anything which involves human rights cannot be considered as falling solely within the domestic jurisdiction of any State which is a signatory of the Charter.

84. The story of how the Charter was adopted indicates the decisive role played at San Francisco by the then Head of the Government of the Union of South Africa, Field Marshal Smuts. In the course of the discussions at San Francisco, the Field Marshal stated:

"I would suggest that the Charter should contain at its very outset and in its preamble, a declaration of human rights and of the common faith which has sustained the Allied peoples in their bitter and prolonged struggle for the vindication of those rights and that faith. This war ... has been a war of ideologies, of conflicting philosophies of life and conflicting faiths... We have fought for justice... and for the ... rights of man, which are basic to all human advancement and progress and peace." 4/

85. Will the Union Government go on expecting the world to believe that the slaughter, slavery and total absence of democracy in South Africa are synonymous with the human rights and fundamental liberties which their own representatives supported with such vehemence at San Francisco? Do the South African authorities intend to go on defying world opinion and keeping in bondage the African peoples of the Union, who only desire equality and dignity in an atmosphere of peace and concord?

86. The Union Government would do well to act before it is too late, for world opinion realizes clearly that racial relations in that country have now reached their most critical phase and that the oppressed peoples will unquestionably recover the liberty and dignity which are their due. In other words, the "wind of change" to which Prime Minister Harold Macmillan referred recently may well become a hurricane which will sweep away once and for all colonialism and everything resembling it from Africa.

87. Those who are still holding on to their little corner in Africa would do well to leave our continent before the inevitable storm breaks. History is on our side. Bombs, guns and bayonets can no longer prevail against the awakening of the African peoples and their determination to shake off the yoke of colonialism.

82. En ce qui concerne le fond de la question, le rapport de la Commission conclut que la politique raciale poursuivie par le Gouvernement de l'Union est contraire à la Charte et à la Déclaration universelle des droits de l'homme et que la continuation de cette politique risquerait de compromettre les relations amicales entre les nations.

83. Les buts des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans l'Article premier de la Charte sont, entre autres, d'obtenir la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux, encourager et favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier. Par l'alinéa c de l'Article 55, les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'Union sud-africaine, s'engagent à encourager "le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous". En conséquence, rien de ce qui touche aux droits de l'homme ne peut être considéré comme relevant exclusivement de la juridiction interne d'un Etat signataire de la Charte.

84. L'historique de l'adoption de la Charte fait ressortir le rôle décisif qu'a joué à San Francisco le chef du gouvernement de l'Union sud-africaine à l'époque, le maréchal Smuts. Au cours des débats de San Francisco, le Maréchal déclara:

"Je désirerais proposer que la Charte contienne, tout au début et dans son préambule, une déclaration des droits de l'homme et de la foi commune qui a soutenu les Peuples alliés dans leur longue lutte implacable pour l'affirmation même de ces droits et de cette foi. Cette guerre ... a été une guerre d'idéologie, une lutte entre des philosophies et des croyances opposées ... Nous nous sommes battus pour la justice et le respect de l'homme, ... qui sont à la base du développement du progrès et de la paix 4/."

85. Les gouvernants de l'Union continueront-ils à faire croire à la face du monde qu'en Afrique du Sud, les tueries, l'asservissement et l'absence de toute démocratie sont synonymes des droits de l'homme et des libertés fondamentales que leur propre délégué à San Francisco défendait avec acharnement? Les autorités sud-africaines persisteront-elles à braver l'opinion internationale en maintenant dans l'esclavage les populations africaines de l'Union qui n'aspirent qu'à l'égalité et la dignité dans la paix et la concord?

86. Le Gouvernement de l'Union a intérêt à agir avant qu'il ne soit trop tard, car l'opinion internationale a nettement conscience que les relations raciales dans ce pays ont atteint aujourd'hui la phase la plus critique et que les populations opprimées retrouveront, sans aucun doute, leur part de liberté et de dignité. C'est dire que le "vent du changement" dont parlait récemment le Premier Ministre, M. Harold Macmillan, risque d'être une véritable tempête qui éliminera définitivement de l'Afrique le colonialisme et ses homologues.

87. Ceux qui s'accrochent encore à une parcelle quelconque de l'Afrique feraient mieux de quitter notre continent pour éviter la tempête inévitable. L'histoire le veut ainsi. Les bombes, les canons et les baïonnettes ne réussiront plus devant la prise de conscience des populations africaines décidées à briser le joug colonial.

4/ United Nations Conference on International Organization, P/13.

4/ Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, P/13.

88. If we are to believe the statements made by the South African Minister of Defence, South Africa will soon be the scene of out-and-out persecution of its black inhabitants, with the extermination camps and concentration camps so familiar elsewhere in Africa.

89. The African-Asian peoples and all the countries which believe in justice and peace will spare no effort, in close co-operation with the United Nations, to avoid at all costs any new outbreak of hostilities in the world. It is only in peace, co-operation and friendship between the peoples that undeveloped—not underdeveloped—countries like ours can make rapid progress towards establishing the material basis for a better life. What we want—and quickly—is to see concrete steps being taken to give effect to all the statements of good intentions and declarations which have been made concerning the maintenance of peace, justice and respect for the fundamental rights and freedoms of man.

90. In his book on international safeguards for human rights, Professor René Brunet says:

"The central idea of the United Nations Charter, as finally produced by the Conference on 26 June 1945, is that peace cannot be firmly established while the world suffers from widespread oppression, injustice or economic distress. Barriers, however strong, will be overthrown... if the peoples lack purchasing power and if Governments are left free to impose on the human beings under their jurisdiction régimes of tyranny, violence or persecution."^{5/}

91. The Government of the Republic of Guinea has full confidence in the members of this Council who, I feel sure, will listen to the more and more anguished appeal of the defenceless South African peoples. We are convinced that the Security Council, the hope of all who reject war, imperialism and foreign domination, will fulfil its responsibilities on behalf of the United Nations, which is determined as never before to maintain peace and general well-being throughout the world.

92. Mere moral condemnations and recommendations are no longer enough. The Council should use its full authority and render judgement in a way which will be a landmark in the annals of the United Nations.

93. What we wish to see adopted in Africa is a policy of constructive co-operation, free from all prejudice and wounding no susceptibilities, which will enable its peoples, with their valuable resources and their promising future, to enjoy the real benefits of civilization.

94. We feel sure that effective measures will be taken at the conclusion of this debate to give the whole world a further proof that the United Nations is a living reality at the service of international peace, justice and security. The eyes of all Africa are at this moment on the Security Council; and Africa must not be disappointed. The great Powers will soon be meeting to discuss peace. Let them see to it that Africa too at long last enjoys peace within the family of free nations.

^{5/} Professor René Brunet, La garantie internationale des droits de l'homme, d'après la Charte de San-Francisco (Geneva, Ch. Grasset, 1947), p. 127.

88. Si l'on en juge par les déclarations du Ministre sud-africain de la défense, l'on assistera bientôt en Union sud-africaine à de véritables persécutions des noirs annonçant les camps d'extermination et de concentration bien connus ailleurs en Afrique.

89. Les peuples africano-asiatiques et tous les pays épris de justice et de paix ne ménageront aucun effort de coopération étroite avec les Nations Unies pour éviter à tout prix l'ouverture de nouveaux foyers de guerre dans le monde. Ce n'est que dans la paix, la coopération et l'amitié entre les peuples que nous autres, pays non développés et non sous-développés, pourront très rapidement créer les conditions matérielles d'une vie meilleure. Notre souhait est de connaître très rapidement les mesures concrétisant effectivement toutes les bonnes intentions et déclarations relatives au maintien de la paix, de la justice et du respect des droits et des libertés fondamentales de l'homme.

90. Dans son ouvrage sur la garantie internationale des droits de l'homme, le professeur Brunet souligne:

"L'idée centrale de la Charte des Nations Unies, telle qu'elle sortit des délibérations de la Conférence, le 26 juin 1945, est que la paix ne peut pas être solidement établie si l'oppression, l'injustice ou la détresse économique sévissent dans le monde; ... Les barrières, si robustes soient-elles, se renverseront, ... si les peuples manquent de pouvoir d'achat, ... si les gouvernements sont laissés maîtres d'imposer aux hommes vivant sous leur autorité des régimes de tyrannie, de violence ou de persécution."^{5/}

91. Le Gouvernement de la République de Guinée fait pleinement confiance aux membres de ce conseil; ils répondront, j'en suis persuadé, à l'appel de plus en plus angoissant des populations sud-africaines, privées de moyens de défense. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, espoir de tous ceux qui réprouvent la guerre, l'impérialisme, les méthodes de domination étrangère, saura prendre ses responsabilités au nom de l'Organisation des Nations Unies, dont les Membres sont plus que jamais décidés à maintenir la paix et le bien-être général dans le monde.

92. Les simples condamnations morales, les recommandations ne suffiront plus. Le Conseil devra user de tous ses pouvoirs pour que son verdict soit désormais historique dans les annales de l'Organisation des Nations Unies.

93. Nous formons des vœux pour que se poursuive en Afrique une œuvre de collaboration constructive, dégagée de tous préjugés et susceptibilités, capable d'étendre à ses populations riches de ressources et d'avenir les vraies valeurs de la civilisation.

94. Nous sommes d'ores et déjà persuadés que des mesures efficaces seront prises, à l'issue de ces délibérations, pour prouver une fois de plus au monde entier que l'ONU est une réalité vivante au service de la paix, de la justice et de la sécurité internationales. Les regards de toute l'Afrique sont en ce moment tournés vers ce conseil. Il ne faut pas décevoir l'Afrique. Les grands se réuniront bientôt pour parler de la paix. Qu'ils fassent en sorte que l'Afrique, elle aussi, connaisse enfin la paix dans le concert des nations libres.

^{5/} René Brunet, La garantie internationale des droits de l'homme, d'après la Charte de San-Francisco, Ch. Grasset, éd., Genève, 1947, p. 127.

95. What Africa will want to know after our deliberations is how high the Security Council, in dealing with this serious problem, will carry the banner of human dignity, which is common to all men, and of international understanding. We hope that, in the interests of peace on that basis, of all mankind, and of the African continent and its peoples, justice, democracy and impartiality will prevail and that all laws which are an affront to human dignity and impede the advancement of the peoples of South Africa will in the very near future be repealed, thanks to the vision and high-mindedness of this illustrious Council.

96. Mr. RIFA'I (Jordan): Allow me to thank you, Mr. President, and the members of the Security Council for giving me the privilege of taking part in the present debate.

97. In joining twenty-eight other African and Asian Member States in the submission of the complaint now under consideration, Jordan was motivated by the following factors. First, by our responsibilities under the United Nations Charter to uphold and defend the principle of respect for human rights and for fundamental freedoms for all without distinction as to race, sex, language or religion, and the principle of faith in the dignity and worth of the human person. My delegation, representing a small country, believes that the best security for world peace and international friendship and harmony is the respect of the principles which man has set for his own freedom, happiness and prosperity.

98. The second factor which prompted Jordan to join in submitting the African Asian complaint is our strong conviction that the policy of racial discrimination and racial suppression, which is adopted by the Government of the Union of South Africa and which lately developed into a tragic form of mass killing of innocent African civilians, is one which, if allowed to continue, will endanger international peace on the continent of Africa and will create further complications in such a way as to involve other lands and peoples beyond the continent.

99. Thirdly, Jordan, as an Arab country and as a part of the Arab homeland, which stretches over wide parts of Africa and Asia, feels strongly attached to the problems of Africa and is greatly concerned with the present serious situation of the African population in the Union of South Africa. The Arabs have had long historical relationships with the Africans, both nationally and spiritually. They lived in Africa, mixed with its inhabitants and established with them a common life throughout the centuries. Today, five sovereign Arab States in Africa, constituting more than half of the Arab nation, occupy their seats in the United Nations.

100. I take this opportunity to say that the national and spiritual doctrines of the Arab people reject the concept of racial discrimination and can in no way tolerate it. Our basic doctrine in our national and social institutions is stated in the Koran and is translated as follows:

"Thou, people of the world, all of thee, we created thee of one male and one female and made thee nations and clans to know one another and to live

95. Ce qui intéressera demain l'Afrique, c'est la hauteur à laquelle le Conseil de sécurité, devant ce grand problème, portera le sens de la dignité et de la compréhension universelles. Dans l'intérêt de cette paix, dans l'intérêt de l'humanité toute entière, du continent africain et des peuples qui y vivent, nous voulons espérer que la justice, la démocratie, l'impartialité prévaudront, et que les lois, toutes les lois, qui portent atteinte à la dignité humaine et freinent l'émancipation des populations de l'Afrique du Sud seront très rapidement abrogées grâce à la clairvoyance et aux nobles sentiments de cette illustre assemblée qu'est le Conseil de sécurité.

96. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir bien voulu me permettre de prendre part à ce débat.

97. En se joignant à 28 autres Etats d'Afrique et d'Asie pour soumettre au Conseil la plainte dont il est actuellement saisi, la Jordanie a été guidée par les considérations suivantes. D'abord, par l'obligation que nous impose la Charte des Nations Unies de défendre à la fois le principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion et le principe de la dignité et de la valeur de la personne humaine. Ma délégation, qui représente un petit pays, estime que le meilleur garant de la paix, de l'amitié et de l'harmonie entre nations est le respect des principes que l'homme a formulés pour assurer sa liberté, son bonheur et sa prospérité.

98. La deuxième considération qui a incité la Jordanie à se joindre aux pays africano-asiatiques qui ont présenté une plainte est sa ferme conviction que la politique de discrimination et de répression raciales que suit le Gouvernement de l'Union sud-africaine et qui vient de trouver un aboutissement tragique dans le massacre de civils africains innocents est de nature, pour peu qu'on la laisse se poursuivre, à menacer la paix internationale sur le continent africain et à provoquer de nouvelles complications qui risquent de s'étendre à d'autres pays et à d'autres peuples en dehors de ce continent.

99. En troisième lieu, la Jordanie, en tant que pays arabe et en tant que fragment de cette patrie arabe qui s'étend sur de vastes régions d'Afrique et d'Asie, se sent fortement solidaire des problèmes de l'Afrique et s'inquiète profondément de la gravité de la situation dans laquelle se trouve la population africaine de l'Union sud-africaine. Les Arabes sont depuis longtemps unis aux Africains par des liens historiques, tout ensemble nationaux et spirituels. Ils ont vécu en Afrique, se sont mêlés à ses habitants dont ils partagent la vie depuis des siècles. Aujourd'hui, cinq Etats arabes souverains d'Afrique, représentant plus de la moitié de la nation arabe, siègent à l'Organisation des Nations Unies.

100. Je saisis cette occasion pour déclarer que les doctrines nationales et spirituelles du peuple arabe rejettent la notion de discrimination raciale et ne sauraient en aucune façon la tolérer. C'est en ces termes que le Coran formule la doctrine fondamentale sur laquelle reposent nos institutions nationales et sociales:

"Peuple du monde, tu es issu d'un seul homme et d'une seule femme et nous t'avons constitué en nations et en clans destinés à se connaître et à vivre

with one another. The most favoured of thee by God is the most virtuous."

The Arab East gave birth to the three monotheistic religions, Christianity, Judaism and Islam, which preach the brotherhood of all men before God. As the representative of Jordan, I am proud to say that in my country lies the Holy City of Jerusalem, the centre of these three great religions.

101. The Arabs, therefore, abhor racial discrimination and race superiority and doctrines that are contrary to their teachings and traditions. Even more, my people feel the bitterness of these practices since they know that, because of certain unjust circumstances in the heart of the Arab world, some of their brethren, to a certain degree, face the same treatment in their occupied homeland and are being considered second-class citizens.

102. The fourth and last factor is that, in today's march of nationalism in Africa, when self-realization and self-determination are the ideals that guide the peoples of Africa towards independence and sovereignty, and when the dream of African unity kindles the hearts of Africans, it becomes a flagrant violation of the principles of democracy to allow the minority of the European settlers in South Africa to deny the legitimate and fundamental rights of the overwhelming majority of African natives and to determine their destiny. This is a form of imperialism which must be totally eradicated in Africa. The European settlers in Africa must realize that there is no future for them on that continent except in co-operation with and mutual respect for the people of Africa. This is true no less of South Africa than of North and Central Africa.

103. With these motives, my delegation comes to the Security Council, among the twenty-nine Member States which consider that the situation in the Union of South Africa has developed as a result of repressive governmental measures against the Africans and has reached a stage which threatens international peace and security and calls for remedial action by the Security Council. We have appealed to the Security Council, the organ upon which, according to Article 24 of the Charter, the Members of the United Nations "confer ... primary responsibility for the maintenance of international peace and security, and agree that in carrying out its duties under this responsibility the Security Council acts on their behalf". Paragraph 2 of the same Article states: "In discharging these duties the Security Council shall act in accordance with the Purposes and Principles of the United Nations. ..."

104. The shooting down of hundreds of peaceful demonstrators in South Africa is only a symptom of a much deeper malady. It goes far beyond the nature of internal disturbances which may occur in any country in certain circumstances.

105. The policy of racial discrimination and segregation is much more than the denial of human rights; it is the prelude to the most hateful kind of war: a war between races. As such, "apartheid" contains the seeds of international war. The tide of African nationalism

aux côtés les uns des autres. Le peuple le plus favorisé de Dieu est le plus vertueux."

L'Orient arabe a donné naissance à trois religions monothéistes, le christianisme, le judaïsme et l'islam, qui enseignent la fraternité de tous les hommes devant Dieu. En tant que représentant de la Jordanie, je suis fier de rappeler que c'est dans mon pays que se trouve la Ville sainte de Jérusalem, foyer de ces trois grandes religions.

101. Les Arabes ont donc horreur de la discrimination raciale et de la doctrine de la supériorité raciale, qui sont contraires à leur foi et à leurs traditions. Qui plus est, mon peuple ressent l'amertume de ces pratiques car il sait que, par suite de certains événements injustes qui se sont produits au cœur du monde arabe, certains de ses frères subissent, dans une certaine mesure, le même traitement dans leur patrie occupée, où ils sont considérés comme des citoyens de deuxième zone.

102. La quatrième et dernière considération dont je voudrais faire état ici, c'est qu'à notre époque où surgit le nationalisme africain, où l'autoréalisation et l'auto-détermination sont les idéaux qui guident les peuples africains vers l'indépendance et la souveraineté, où le rêve de l'unité africaine gonfle les cœurs des Africains, c'est violer ouvertement les principes de la démocratie que de permettre à une minorité de colons européens en Afrique du Sud de dénier leurs droits légitimes et fondamentaux à l'écrasante majorité des autochtones africains et de prétendre décider de leur destin. Il s'agit là d'une forme d'impérialisme qu'il faut faire disparaître totalement en Afrique. Les colons européens d'Afrique doivent se rendre compte qu'il ne peut y avoir pour eux d'avenir sur le continent que dans la coopération avec les peuples d'Afrique et dans le respect mutuel. Il en va ainsi non seulement en Afrique du Sud, mais aussi en Afrique du Nord et en Afrique centrale.

103. Telles sont les raisons qui ont incité ma délégation à venir devant le Conseil de sécurité en se rangeant au nombre des 29 Etats Membres qui considèrent que la situation en Union sud-africaine est due aux mesures de répression prises par le gouvernement contre les Africains et qu'elle a atteint un stade où la paix et la sécurité internationales sont menacées, et où le Conseil de sécurité doit agir. Nous avons fait appel au Conseil de sécurité, organe auquel, aux termes de l'Article 24 de la Charte, les Membres de l'Organisation ont conféré "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales" et ont reconnu "qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, [il] agit en leur nom". Le paragraphe 2 du même article commence par ces mots: "Dans l'accomplissement de ces devoirs, le Conseil de sécurité agit conformément aux Buts et Principes des Nations Unies ..."

104. La fusillade qui a fait des centaines de victimes parmi des manifestants paisibles en Afrique du Sud n'est qu'un symptôme d'un mal beaucoup plus profond. Elle a un caractère tout différent de ces désordres intérieurs qui, dans certaines circonstances, peuvent se produire dans n'importe quel pays.

105. La politique de discrimination et de ségrégation raciale est bien plus qu'un déni des droits de l'homme; c'est le prélude au genre de guerre le plus haïssable: la guerre entre races. En tant que telle, l'"apartheid", renferme les germes de la guerre internationale. La

cannot be stopped at the frontiers of the Union of South Africa. If the white minority persists in its oppression of the African majority, the independent African nations are bound, in solidarity with their African brothers, to come to their rescue when they rise against their oppressors.

106. The Security Council should speak in a loud and clear voice which will resound around the world and which will be heard by the geographically and ideologically isolated people of South Africa. The Security Council should not only condemn the recent killings of unarmed Africans protesting against the denial of their elementary rights; it should also warn the Government of the Union of South Africa that persistence in its policy of "apartheid" will lead inevitably to disaster. It should, therefore, take effective action to see that this policy is reversed.

107. In the interest of peaceful co-operation between the races in Africa and throughout the world, in the interest of the very survival of the white minority in South Africa, and in the interest of international peace and security, "apartheid" must be abolished. The United Nations should act before it is too late to arrest the march towards war in the continent of Africa.

108. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I should like to begin by quoting the Government motion which was tabled the other day in the House of Commons with regard to the tragic incidents which have given rise to our discussions here. It reads as follows:

"That this House, while recognizing that it has no responsibility for or jurisdiction over the independent countries of the Commonwealth, at the same time wishes to record its deep sympathy with all the people of South Africa in the recent tragic events which have taken place at Vereeniging and Langa."

It is against the background of this expression of the attitude of Her Majesty's Government in the United Kingdom that I wish to set my intervention in our proceedings here.

109. The first point which I must make is that Her Majesty's Government recognizes the indisputable right and the duty of any Government to use the forces at its disposal to maintain law and order within its own territory. I believe that every member of the Council will agree with this proposition.

110. Equally, we are very conscious of the strong feelings of deep concern which the events of 21 March have produced in many parts of the world, including the United Kingdom. The United Kingdom itself bears responsibilities for territories in Africa where more than one race have their home, and the whole question of race relations in these territories closely touches the thoughts and the conscience of my country. There can be no doubt about our own policy.

111. The Secretary of State for Foreign Affairs, Mr. Selwyn Lloyd, speaking in the General Assembly on 17 September 1959, stated it in words which were quoted by the Prime Minister, Mr. Macmillan, in Capetown on 3 February—words which have already been referred to round this table. They were as follows:

vague du nationalisme africain ne peut être arrêtée aux frontières de l'Union sud-africaine. Si la minorité blanche persiste à opprimer la majorité africaine, les peuples des nations africaines indépendantes seront tenus, par solidarité pour leurs frères africains, de venir à leur secours lorsqu'ils se dresseront contre leurs oppresseurs.

106. Le Conseil de sécurité doit parler haut et ferme afin que sa voix résonne dans le monde entier et se fasse entendre des peuples de l'Afrique du Sud, géographiquement et idéologiquement isolés. Le Conseil de sécurité ne doit pas se borner à condamner les récents massacres d'Africains sans armes protestant contre les atteintes portées à leurs droits élémentaires; il doit également avertir le Gouvernement de l'Union sud-africaine qu'en persistant dans sa politique d'"apartheid", il va inévitablement au désastre. Le Conseil doit donc prendre des mesures efficaces pour que cette politique soit abandonnée.

107. Dans l'intérêt de la coopération pacifique entre les races en Afrique et dans le monde entier, dans l'intérêt de la survivance même de la minorité blanche en Afrique du Sud, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, l'"apartheid" doit être abolie. L'Organisation des Nations Unies doit agir avant qu'il soit trop tard pour arrêter la marche vers la guerre dans le continent africain.

108. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord citer la motion que le gouvernement a déposée l'autre jour à la Chambre des communes au sujet des tragiques incidents qui sont à l'origine du présent débat. En voici le texte:

"La Chambre, tout en reconnaissant qu'elle n'assume aucune responsabilité et n'exerce aucune juridiction à l'égard des pays indépendants du Commonwealth, tient à manifester néanmoins sa profonde sympathie pour toute la population sud-africaine à l'occasion des événements tragiques qui ont récemment eu lieu à Vereeniging et à Langa."

Mon intervention dans ce débat s'inspirera de l'attitude ainsi exprimée par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni.

109. Je tiens à souligner tout d'abord que le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît que tout gouvernement a le droit incontestable et le devoir d'employer les forces dont il dispose pour maintenir l'ordre sur son territoire. Je suis certain que tous les membres du Conseil seront d'accord sur ce point.

110. Mais nous comprenons parfaitement, d'autre part, l'inquiétude profonde que les événements du 21 mars ont provoquée dans de nombreuses régions du monde et notamment au Royaume-Uni. Le Royaume-Uni lui-même assume des responsabilités en ce qui concerne certains territoires d'Afrique où cohabitent plusieurs races, et toute la question des relations entre les races dans ces territoires touche de très près la pensée et la conscience de mon pays. Notre politique en la matière ne peut faire de doute pour personne.

111. M. Selwyn Lloyd, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a exposé cette politique devant l'Assemblée générale le 17 septembre 1959, en des termes que le Premier Ministre, M. Macmillan, a cités au Cap le 3 février et qui ont déjà été rappelés ici. Je voudrais en donner lecture:

"In those territories where different races or tribes live side by side, the task is to ensure that all the people may enjoy security and freedom and the chance to contribute as individuals to the progress and well-being of these countries. We reject the idea of any inherent superiority of one race over another. Our policy therefore is non-racial; it offers a future in which Africans, Europeans, Asians, the peoples of the Pacific and others with whom we are concerned, will all play their full part as citizens in the countries where they live, and in which feelings of race will be submerged in loyalty to new nations."^{6/}

112. In stating what our own aims are, we neither underestimate the difficulties of others nor make exaggerated claims for our own policy. The problem of racial adjustment can never be easy. Essentially, the problem is a problem of relationships between human beings, and success in solving it cannot be achieved without the common endeavour of the many individuals who make up any society. Obviously, there is much that Governments can do to give a lead and to build up the framework in which mutual respect between individuals can flourish.

113. To turn now to what faces us here in our deliberations, it is our view that the Security Council must approach the question before it with a strict regard for the limitations within which it can legitimately express its opinions. It is also our view that, in our consideration of this exceedingly difficult problem, we should be guided by the effect which our deliberations will have on the situation which we are here considering and on the people who are affected by it.

114. Quite apart from the legal limitations within which the Council can properly act, it is a matter of history that any attempt to impose from outside changes in the internal policies of a Government—particularly a Government of strong nationalist feeling—is only too likely to produce an effect contrary to the one intended.

115. The consequences of any development in that direction would be serious, and I am sure that members of the Council will have this consideration very much in mind throughout the proceedings. The object of each of us, as we see it, during these discussions should be to contribute to an alleviation of tension in South Africa and to see that the situation is not exacerbated by our actions, in the hope that the lessons will be learned. We must take the greatest care that the Council does not take any action or express its opinion in any way which would irritate rather than cure a situation the seriousness and delicacy of which is plain for all to see from the latest reports of the state of affairs in South Africa.

116. We all know that there has been a world-wide expression of concern and anxiety about the recent incidents. This expression of international feeling has certainly not passed unnoticed in South Africa and, indeed, has been widely echoed there. The views which we express around this table will, I am confident,

^{6/} Official Records of the General Assembly, Fourteenth Session, Plenary Meetings, 798th meeting, para. 30.

"Dans les territoires où vivent côte à côte plusieurs races ou tribus, notre tâche consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population jouisse de la sécurité et de la liberté, et à ce que chaque individu ait la possibilité de contribuer au progrès et au bien-être de son pays. Nous rejetons toute idée de supériorité naturelle d'une race sur une autre. Notre politique fait donc abstraction des différences raciales; elle ouvre la perspective d'un avenir où Africains, Européens, Asiatiques, habitants des îles du Pacifique et tous autres dont nous nous occupons rempliront pleinement leur rôle de citoyens dans le pays où ils vivent, les sentiments raciaux faisant place à l'allégeance envers une nouvelle nation^{6/}."

112. En définissant nos objectifs, nous ne méconnaissons pas les difficultés qu'éprouvent les autres pays et nous ne prétendons pas non plus que notre politique soit parfaite. La question du *modus vivendi* entre les races n'est jamais facile. C'est essentiellement une question de rapports entre êtres humains et on ne saurait la résoudre sans la collaboration de tous les individus qui composent une société. Il est bien évident que les gouvernements ont un rôle important à jouer en montrant la voie et en édifiant le cadre dans lequel pourra s'épanouir le respect mutuel entre tous les individus.

113. J'en viens maintenant à la question qui nous occupe ici. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit l'aborder en tenant strictement compte des limites dans lesquelles il peut légitimement exprimer ses vues. Nous pensons également qu'en examinant ce problème excessivement délicat, nous devons prendre en considération l'effet qu'auront nos délibérations sur la situation que nous étudions ici et sur les populations intéressées.

114. Abstraction faite des limitations que la Charte impose au Conseil, l'histoire montre que toute tentative visant à contraindre de l'extérieur un gouvernement à modifier sa politique intérieure, surtout si ce gouvernement est fortement imbu d'esprit nationaliste, ne peut que produire un effet contraire à celui qui est recherché.

115. Toute tentative de ce genre aurait des conséquences graves et je suis certain que les membres du Conseil ne perdront de vue cette considération à aucun moment, lors de nos débats. A notre avis, chacun d'entre nous doit avoir pour but, au cours de cette discussion, de contribuer à une détente en Afrique du Sud et de faire en sorte que nos actes n'aggravent pas la situation, en espérant que la leçon portera. Nous devons soigneusement veiller à ce que le Conseil ne prenne pas de décision et n'exprime pas d'opinion qui, au lieu d'améliorer les choses, pourraient envenimer une situation dont les dernières nouvelles reçues d'Afrique du Sud montrent combien elle est grave et délicate.

116. Nous savons que le monde entier a exprimé ses préoccupations et son inquiétude devant les récents incidents. Cette expression du sentiment international n'est certainement pas passée inaperçue en Afrique du Sud et, en fait, elle y a trouvé un large écho. Je suis certain que les opinions exprimées ici auront un

^{6/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Séances plénières, 798ème séance, par. 30.

command attention provided they do not go beyond what is reasonable and constructive.

117. This is a time of continuing stress and anxiety for all the people of South Africa. We must realize that our discussion in this Council may either add to or, as I hope, reduce the dangers which they face, according to the wisdom with which we act. We have indeed a heavy responsibility.

118. Mr. TSIANG (China): In view of the lateness of the hour I shall be very brief—briefer even than usual.

119. I wish, first of all, to take up the action of the South African police on 21 March at Sharpeville and Langa. My Government and people feel profound sorrow at the large number of deaths and injuries. The incidents of 21 March are truly tragic. We wish to express our sympathy with the families of the victims. My delegation is not in a position to pass final judgement on these events. I do not know all the facts and the debate so far has not been too informative. The versions of the events which have been given to us differ and conflict in material respects. I feel, therefore, that I must suspend my final judgement.

120. In the meantime I have two preliminary reactions. In the first place, it seems to be well established that all the casualties were on the side of the demonstrators and none on the side of the police. This fact appears to me to be important and impressive.

121. My second reaction is to the plea of necessity. It is of course the duty of the police to maintain law and order. However, when the police of any city or town can maintain law and order only by killing and injuring such large numbers of people, there is something wrong, drastically wrong, either with the police or with the general situation.

122. May I now turn to the causes of the incidents of 21 March. All speakers in the debate and indeed all press reports agree that the mass demonstrations were organized to protest against the carrying of reference books or passes. In general, I have little sympathy with Governments which impose on their people the system of domestic passports. In the case of South Africa, the system of so-called reference books is, of course, a device to enforce "apartheid" or strict segregation of the non-whites from the whites. The protest against the reference books is a protest against "apartheid". It is very clear that the policy of "apartheid" is the basic cause of these tragic events.

123. Although this is the main point of my intervention, I shall not go into details. The question of "apartheid" has been discussed many times in the Assembly and I have nothing new to say. My delegation has always spoken and voted against "apartheid". We have done this in moderate language, as is our wont. We have thought that strong passionate language might harden the attitude of those white people who favour "apartheid" and might also inflame the passion of those

poids considérable à condition de ne pas dépasser les limites du raisonnable et du constructif.

117. Pour toute la population de l'Afrique du Sud, l'heure est lourde de soucis et d'inquiétude. Nous devons nous rendre compte que selon la manière dont nous agirons, nos débats pourront soit aggraver, soit, comme je le souhaite, atténuer les dangers auxquels cette population doit faire face. C'est là sans nul doute une lourde responsabilité.

118. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Etant donné l'heure tardive, je serai très bref, plus bref encore que d'habitude.

119. Je voudrais tout d'abord parler des mesures prises par la police sud-africaine le 21 mars à Sharpeville et à Langa. Le gouvernement et le peuple chinois déplorent profondément le grand nombre de morts et de blessés. Les incidents du 21 mars sont véritablement tragiques. Nous exprimons notre sympathie aux familles des victimes. Ma délégation n'est pas en mesure de porter un jugement définitif sur ces événements. Je ne connais pas tous les faits. Le débat jusqu'ici ne nous a guère éclairés sur ces faits. Les versions qui nous ont été données des événements diffèrent et elles s'opposent sur certains points précis. Je crois donc devoir attendre pour porter un jugement définitif.

120. Pour l'instant, je voudrais faire part de mes deux premières réactions. Tout d'abord, il semble établi que toutes les victimes sont du côté des manifestants et qu'il n'y en a eu aucune parmi les forces de police. Ce fait me paraît important et frappant.

121. Je songe ensuite à l'argument invoqué, à savoir l'empire de la nécessité. Il est évident que la police a le devoir de maintenir l'ordre. Toutefois, lorsque la police, dans une ville quelconque, ne peut maintenir l'ordre qu'en tuant et en blessant un aussi grand nombre de personnes, il y a quelque chose qui ne va pas, qui ne va radicalement pas, soit en ce qui concerne la police, soit en ce qui concerne la situation générale.

122. Je voudrais maintenant parler des causes des incidents du 21 mars. Tous les orateurs qui sont intervenus ici, comme d'ailleurs toutes les dépêches de presse, ont reconnu que les manifestations de masse ont été organisées pour protester contre l'obligation faite aux Africains d'être porteurs d'un livret d'identité ou laissez-passer. D'une façon générale, je n'éprouve guère de sympathie pour les gouvernements qui imposent à leurs nationaux un système de passeports intérieurs. Dans le cas de l'Afrique du Sud, le système dit des livrets d'identité n'est évidemment qu'un moyen d'imposer l'"apartheid", c'est-à-dire la stricte ségrégation des blancs et des non-blancs. La protestation contre les livrets d'identité est une protestation contre l'"apartheid". Il est évident que la politique d'"apartheid" est la cause fondamentale de ces événements tragiques.

123. Bien que ce point soit l'élément essentiel de mon intervention, je n'entrerai pas dans les détails. La question de l'"apartheid" a été discutée bien souvent à l'Assemblée générale et je n'ai rien de nouveau à dire. Ma délégation s'est toujours élevée et a toujours voté contre l'"apartheid". Nous nous sommes exprimés en termes modérés, selon notre habitude, car nous pensons qu'un langage violent et passionné risque de durcir l'attitude des blancs qui sont partisans de

who are against it. We work for reconciliation. We have always cherished the hope that the leaders in South Africa might see fit to reverse the policy of "apartheid".

124. Racial prejudice has unfortunately been in many countries a matter of popular tradition. Faith may move mountains, but faith, I am afraid, cannot abolish popular tradition at one stroke. My plea is therefore that the South African Government should reverse the direction of its policy. I would understand if the achievement of racial equality in South Africa should be made in gradual stages.

125. Yesterday, the representative of Ceylon made a plea which impressed me a great deal. With his usual wisdom, Sir Claude Corea stated that he was not so much interested in condemnation as in reconstruction. I wish to support that plea, and this is the main purpose of my intervention.

126. As to the competence of the Security Council, I will leave that question aside for the time being. I too make a distinction between competence to discuss and competence to intervene. In the complicated situation which we face, as well as the somewhat contradictory provisions of the Charter, I believe that that distinction is valid and very useful. If, however, I should find it necessary, in connexion with proposals which might be put before us, to go into the question of competency, I will do so at a later stage.

The meeting rose at 1 p.m.

l'"apartheid" et d'exacerber les passions de ceux qui s'y opposent. Nous travaillons pour la réconciliation et nous nourrissons l'espoir que les dirigeants de l'Afrique du Sud finiront par juger opportun de renoncer à la politique d'"apartheid".

124. Dans de nombreux pays, les préjugés raciaux appartiennent malheureusement à la tradition populaire. La foi peut soulever des montagnes, mais elle ne peut, je le crains, abolir d'un seul coup des traditions populaires. J'adresse donc un appel au Gouvernement de l'Union sud-africaine pour qu'il renverse l'orientation de sa politique, tout en comprenant que l'instauration de l'égalité raciale devra se faire par étapes graduelles.

125. Le représentant de Ceylan a fait hier une déclaration qui m'a vivement frappé. Avec sa sagesse habituelle, sir Claude Corea a dit que ce qui l'intéressait, ce n'était pas tant de condamner que de reconstruire. Je voudrais m'associer à ces paroles et c'est là le but essentiel de mon intervention.

126. Quant à la compétence du Conseil de sécurité, je laisserai de côté cette question pour l'instant. Je fais, moi aussi, une distinction entre la compétence en matière de discussion et la compétence en matière d'intervention. Etant donné la complexité de la situation que nous examinons et aussi les dispositions quelque peu contradictoires de la Charte, je crois que cette distinction est justifiée et fort utile. Si je juge cependant nécessaire d'aborder la question de la compétence à l'occasion de propositions qui pourraient nous être soumises, je le ferai ultérieurement.

La séance est levée à 13 heures.